

# RAPPORT 20 D'ACTIVITÉS 19

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 JUILLET 2020



Fédération de la Marne pour la Pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique  
[www.peche51.fr](http://www.peche51.fr)





GÉNÉRATION  
PÊCHE

le loisir Pêche pour tous!

GÉNÉRATION  
PÊCHE

# SOMMAIRE

PRÉSENTATION  
DES AAPPMA 01

LA FÉDÉRATION 02

ACTES DU PRÉSIDENT,  
DU BUREAU ET DU CA 04

SITUATION  
HYDROLOGIQUE 10

STATISTIQUES PÊCHEURS  
ET CARTES DE PÊCHE 11

ANIMATION - ÉDUCATION  
PROMOTION 18  
COMMUNICATION

GARDERIE & SURVEILLANCE  
DES MILIEUX AQUATIQUES 29

ATTEINTES AUX MILIEUX  
AQUATIQUES 35

TECHNIQUES  
MILIEUX AQUATIQUES 38

BILAN FINANCIER  
& BUDGET 54

REVUE  
DE PRESSE 62

GLOSSAIRE 65

# PRÉSENTATION DES AAPPMA

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Marne (FDAAPPMA 51), structure associative départementale, régie par le Code de l'Environnement, ayant le caractère d'établissement d'utilité publique a pour mission l'encadrement et le développement de la pêche de loisirs, l'éducation à l'environnement, ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques du département.

Elle coordonne les actions des 28 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).

AAPPMA	PRÉSIDENT	TRÉSORIER
La Saumonée de Bétheniville	SPICY Denis	CHARTON Frédéric
La Raquette Châlonnaise	THIEBAUX Dominique	KESTLER Gilles
L' Ablette Chausséenne	VAUTRAIN René	DANIZEL Daniel
La Truite de Courtisols	GUYOT Jean-Luc	LALLEMENT Luc
Le Gardon de Crugny	DEMOULIN José	LOUDIN Xavier
La Vandoise de Dormans	VAN GYSEL Denis	LAURIER Pierre
La Truite qui saute d'Ecury-le-Repos	BERTRAND Denis	BERTRAND Edith
Les Pêcheurs de la Chée marnaise d'Heiltz-le-Maurupt	GAUTHIER Gilles	CHAFFAUT Vincent
Le Gardon de Larzicourt	ANTONELLI Guy	PILLARD Corinne
L' Ablette de Magenta	FAUCHE Jeau-Pierre	COLLARD Patrice
Les Requins du Petit Morin	VAN WAESBERGE Patrick	NERET Roland
La Gaule de Pargny-sur-Saulx	ALTMAYER Franck	PASSEMART Christian
La Bredouille de Pogny	BREMONT Gérard	HARMAND Odette
AAPPMA de Pontfaverger	LEQUEUX Alain	?
La Perchette de Port à Binson	GRANZAMY Francis	MILLARD Hubert
Le Syndicat des Pêcheurs à la Ligne de Reims et la Région	REMY Jean-Pierre	RUFFIER Reynald
L'Épuisette Saint-Justoise	PLUOT Pascal	GAY Florence
La Rosette de Sainte-Menehould	CARDON Willy	MOIZAN Jackie
La Manne de Saint-Ouen et Domprot	CHARTON Thierry	ROYER Alain
Le Hotu de Saint-Rémy en Bouzemont	BAUCHET Jean-Pierre	GIMENEZ Vivian
Le Scion de Sermaize-les-Bains	DAVIGNON Bernard	JOUVENAUUX Henry
La Noquette de Sézanne-Anglure	BRINAR Christian	DIDIER Jean-Claude
La Salmonide de Vanault-les-Dames	TASQUIN Daniel	CHARLIER Stéphane
La Semoigne de Verneuil	FROMENT Gilles	FOUCHART François
Le Carpillon de Verrières	ROBINET Francis(*)	HALBIN Michel (*)
Le Barbeau de Villers-en-Argonne	VIGOUR Jean-Claude	LOGIE Jean-Luc
La Raquette vitryate de Vitry-le-François	BEGIN Raymond	BOUDE Gwanaëlle
La Manne de Vouzy	CHAMPION Georges	FRAPPART Patrice

(\*) Mouvements depuis l'A.G. du 6 avril 2019 : Nouveau Président et nouveau trésorier, tous deux élus lors de l'A.G. de l'AAPPMA du 23/03/2019 et agréés par arrêté préfectoral le 10/04/2019.



# LA FÉDÉRATION

La FDAAPPMA 51 est administrée par un Conseil d'Administration, composé d'élus des AAPPMA.

## ► Le Conseil d'Administration

Président	
Dominique THIEBAUX	
1 <sup>er</sup> vice-président Bernard DAVIGNON	2 <sup>ème</sup> vice-président Claude DE CARLI
Secrétaire Jean-Claude VIGOUR	Trésorière Odette HARMAND
Secrétaire adjoint Christian BAUDART	Trésorier adjoint Reynald RUFFIER
Membres	
Jean-Charles ALLARD Pascal ANDRE Raymond BEGIN	Jean-Pierre FAUCHE Claude GUILLAUMET Jean-Pierre REMY

Le conseil d'administration est régulièrement informé des dossiers en cours, il délibère sur différents sujets.

## ► Ressources humaines

Pour assurer ses missions d'intérêt général, la Fédération emploie une équipe de salariés qui exerce leur activité à temps plein en contrat à durée indéterminée :

- 2 au pôle administratif, comptable et financier
- 1 au pôle technique milieux aquatiques
- 1 au pôle surveillance des milieux aquatiques - garderie
- 1 au pôle animation - communication - développement - éducation

## ► Bénévoles

Par manque de moyens humains, la Fédération fait occasionnellement appel aux bénévoles des 28 AAPPMA. Ceux-ci interviennent essentiellement dans les sorties garderie et les opérations de pêche à l'électricité.

## ► Accueil de stagiaires

La Fédération contribue à la formation en milieu professionnel. En 2019, elle a accueilli :

- Nizar BEN HAHA durant quatre semaines, en licence-3-biologie des organismes et écologie à l'Université Pasquale Paoli de Corse à CORTE.

Sujet de stage : élaboration d'un plan de gestion piscicole (PGP) sur le cours d'eau la NOBLETTE

Encadrement assuré par Marie DENIS, responsable technique.

- Louis ALBRECHT en classe de 1ère pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) au Lycée Agricole de Sainte-Maure (10) durant 9 semaines.

Encadrement assuré par Laurent SEJOURNE, agent de développement.

- Antonin POIRON durant une semaine, étudiant en deuxième année de licence science de la vie à l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

Sujet et objectifs du stage : Participation aux différentes activités de la Fédération dans le but de d'acquérir des connaissances des milieux aquatiques et de leur gestion, plus particulièrement sur le volet piscicole.

Encadrement assuré par Marie DENIS, responsable technique.



# COMPTE-RENDU DES ACTES DU PRÉSIDENT, DU BUREAU ET DU CA

## ■ LES RÉUNIONS STATUTAIRES

- Le bureau s'est réuni 7 fois : les 26/02 - 20/03 - 29/07 - 13/09 - 14/11 - 29/11 et 12/12
- Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois : les 04/02 - 21/03 - 05/07 et 18/10
- L'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 06/04

## ► Les commissions et réunions de travail

04/10	Animation promotion communication
07/03	Réunion des Ateliers Pêche Nature
18/11	Comité de pilotage du contrat d'animation avec l'AESN

Destinataire des comptes-rendus, les Présidents des AAPPMA sont informés de toutes les décisions prises par le conseil d'administration.



## ■ LES RÉUNIONS EXTERNES

Dans le cadre des missions de la Fédération, le président, les élus du conseil d'administration et leurs collaborateurs salariés ont participé à diverses réunions, émis des avis et travaillé sur divers projets avec :

### ► Les instances représentatives de la pêche associative

- la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF)
  - 08/01 | Inauguration du nouveau siège social à Paris
  - 12/03 | Réunion de coordination du Tour de France à Paris
  - 13/05 | Réunion de coordination du Tour de France à Paris
  - 23-24/06 | Assemblée Générale et Congrès à Paris
  - 27-28/11 | Journées techniques nationales (JNT) à Paris
  
- l'Union des Fédérations du Bassin Seine-Normandie (UFBSN)
  - 27/02 | Conseil d'administration
  - 11/10 | Conseil d'administration
  - 18/05 | Assemblée générale à Beauvais (60)
  
- l'Union des Fédérations du Bassin Rhin Meuse
  - 25/04 | Assemblée Générale à Colombey-les-deux églises (52)
  - 03/12 | Réunion Groupe Ecrevisse
  
- l'Association Régionale du Grand Est (ARGE)
  - 11/04 | Conseil d'Administration à Metz (57)
  - 25/05 | Assemblée Générale à Colombey-les-deux églises (52)
  - 21/11 | Conseil d'administration à Nomexy (88)
  
- Seinormigr
  - 17/05 | Assemblée Générale à Beauvais (60)
  
- l'Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE)
  - 18-20/01 | Salon Pêche à Clermont Ferrand
  - 29/03 | Conseil d'administration à Chaumont (52)
  - 13/04 | Assemblée Générale à Handelot Neufchatel (62)
  - 27/09 | Conseil d'Administration à Chaumont (52)
  - 13/12 | Conseil d'administration à Chaumont (52)
  
- le Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SNSAPL)
  - 22/06 | Assemblée Générale à Paris
  
- les FDAAPPMA extérieures
  - 20/04 | Assemblée Générale FD 52 à Chaumont
  - 27/04 | Assemblée Générale FD 08 à Douzy
  - 27/04 | Assemblée Générale FD 57 à Hambach



- les AAPPMA

- 02/02 | Assemblée Générale « le Hotu » de Saint-Rémy en Bouzemont
- 09/02 | Assemblée Générale de « l'Ablette » à Magenta
- 24/10 | Visite des plans d'eau AAPPMA Reims
- 10/12 | Visite de terrain à Sainte-Menehould : étude acquisition plan d'eau AAPPMA « la Rossette »

- l'UFAPPMA

- 07/04 | Assemblée générale à Giffaumont
- 25/06 | Conseil d'Administration à Giffaumont
- 21/11 | Conseil d'administration à Giffaumont

## ► Les services de l'Etat

- La Direction Départementale des Territoires (DDT)

31/01 - 28/02 - 25/04 - 23/05 - 21/06 - 11/07 - 19/09 - 21/11 et 19/12 : 9 séances au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

- 05/04 | 1ère réunion de l'Observatoire de la ressource en eau
- 25/06 | Commission technique pour la pêche au lac du Der
- 26/09 | Etude de l'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche en 2020

- La Direction de l'Education, des Loisirs et de la Mobilité

- 21/01 | Présentation de l'organisation du chantier Véloroute du Canal de la Haute-Seine à Anglure

- Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI)

- 29/11 | Présentation du bilan de ce qui a été réalisé et envisager l'avenir du sport de nature dans la Marne

- Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)

- 18/12 | Cité Tirlet (acter les nouveaux membres)

## ► Nos partenaires de terrain

- Chambre d'Agriculture de la Marne – Cellule C.A.T.E.R.

- 03/07 | Dossier site labellisé pêche commune de SARRY dans le cadre de la restauration de la BLAISE
- 10/07 | Visite de terrain de la BLAISE à SARRY
- 17/12 | Réunion avec tous les partenaires techniques et financiers à
- 01/10 | Rencontre propriétaires sur le site de restauration de la continuité écologique sur la SOMME et SOMME-SOUDE

- Syndicat mixte pour l'Aménagement de l'Aisne Supérieure
  - 08/04 | Assemblée Générale
  - 16/09 | Assemblée générale
  
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Région du Perthois
  - 17/04 | Vannage de la Saulx et problématique de la Confluence de la Laume avec la Saulx
  
- Communauté de Communes Région de Suippes
  - 27/06 | Réception travaux sur la Suippe (L. 435.5)
  - 03/12 | Réception travaux de restauration de la continuité écologique
  
- Parc naturel régional de la Montagne de Reims
  - 04/12 | Comité de pilotage : sites Natura 2000 à Venteuil et Mutigny
  
- Collectivités locales
  - 01/02 | Rencontre avec le maire de Fagnières : labellisation plan d'eau « renaudin »
  
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Aisne Vesle Suippe »
  - 06/02 - 20/03 - 24/04 - 12/06 - 10/07 - 11/09 et 13/11 : Réunion de la Commission Locale de l'Eau à Gueux
  
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin
  - 30/10 | Commission locale de l'eau à Montdauphin (77)
  - 19/11 | Comité de pilotage : contrat global d'actions des bassins versants du Surmelin et du Petit-Morin à LE BREUIL
  
- Association SOS des Marais de Saint-Gond et Petit-Morin
  - 13/09 | Réunion d'information : présentation de l'association
  
- Commune de La Chappe
  - 02/10 | Rencontre avec le Maire pour mise au point finale du dossier vente de la pisciculture de La Chappe
  
- Commune de Sainte-Menehould
  - 24/04 | Avis et échanges sur le projet de parc d'animations « le Bois du Roy » au siège social de la fédération avec les promoteurs et les élus de la commune

## ► Promotion - communication - animation - tourisme

- 01-04/03 | Salon Destination Marne à Châlons-en-Champagne
- 08-09/07 | Tour de France
- 27-28/09 | Salon des Séniors à Vitry-le-François
- 30-31/08 | Foire de Châlons-en-Champagne
- et 01/09



- Agence de Développement Touristique de la Marne  
10/05 | Assemblée Générale à Châlons-en-Champagne
- Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne  
08/11 | Étude d'un partenariat
- Gîtes de France Marne  
15/01 | Présentation du label Hébergement Pêche
- Union Commerciale Industrielle Artisanale  
22/10 | Rencontre du Président pour étude participation à la Foire en 2020
- Comité de labellisation de l'ARGE - site de pêche AAPPMA « la Raquette châlonnaise »  
16/10 | Visite du plan d'eau « Renaudin »

### ► Tribunaux/avocat

- Tribunal de police Châlons-en-Champagne  
29/01 - 26/03 - 26/11 - 17/12 : 4 audiences au TGI de police Châlons-en-Champagne dans le cadre nos constitutions de partie civile
- Avocate  
19/02 | Rencontre avec Me NOURDIN à Reims

### ► Réseau de Transport d'Electricité (sécurité)

- 24/04 | Réunion de sensibilisation des GPP aux risques électriques dans le cadre de l'exercice de la pêche, au siège social de la Fédération

### ► Relationnel

- 10/01 | Vœux du maire de la commune de Compertrix
- 11/01 | Vœux du Président fédéral au siège social
- 14/01 | Vœux du Président de la Communauté de Communes des paysages de la Champagne à Dormans

### ► Administration & gestion financière

- Bilan financier - contrôle des comptes  
15/03 | Présentation du bilan financier et analyse par le cabinet comptable «DECIMALE»  
Vérification des comptes par la commission de contrôle  
Banques
- Banques  
Gestion des comptes - 5 rencontres avec conseillers financiers



## ► Prestataires

- Informatiques  
21/02 | XEFI
- Étude renouvellement contrat du photocopieur  
9 rencontres avec les fournisseurs : Toshiba, Arts et Plans et XEFI
- Comptabilité  
Étude des devis des fournisseurs : CEGID, LBP, SAGE pour le changement du logiciel comptabilité
- Pôle Emploi  
03/10 | Rencontre représentante de Pôle Emploi en vue du recrutement d'un personnel administratif
- Notaire  
15/10 | Mise au point acte notarié de vente de la pisciculture
- ARTOPIA  
31/07 | Étude d'aménagement du sentier de la zone humide de Chaudefontaine

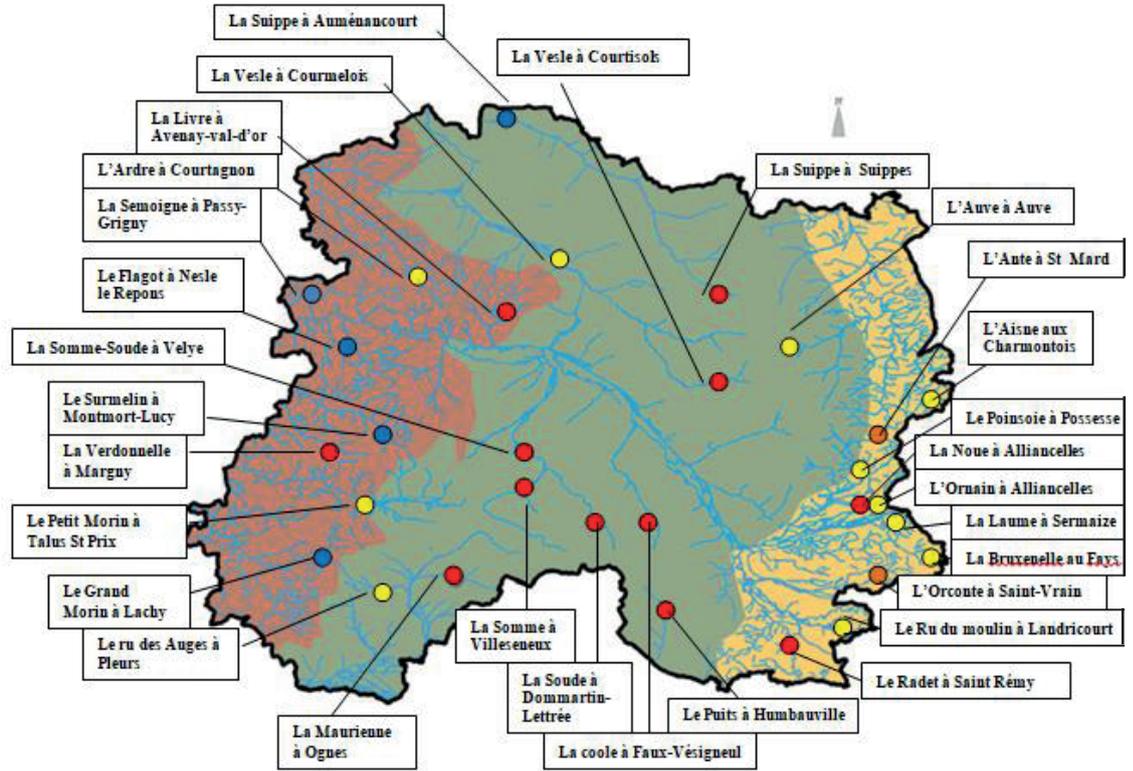
## ► Conventions signées en 2019

- Gîtes de France Marne  
15/01 | Signature de la convention de partenariat au siège social de la Fédération

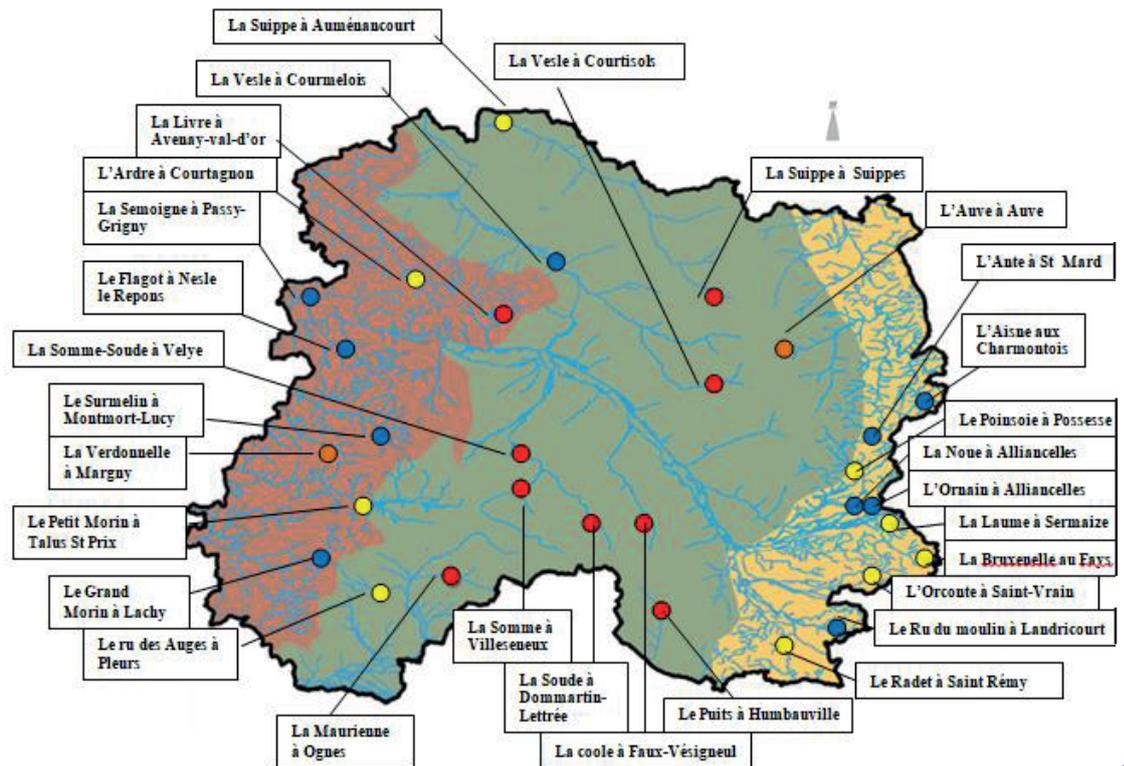


# SITUATION HYDROLOGIQUE

Cinquième campagne ONDE 2019, le 26 AOUT 2019



Septième campagne ONDE 2019, le 24 OCTOBRE 2019



# STATISTIQUES PÊCHEURS ET CARTES DE PÊCHE



Effectifs 2019 par AAPPMA

AAPPMA	CARTE MAJEURE	CARTE AUTOMNE	CARTE MAJEURE URNE	CARTE FEMME	CARTE MINEURE	TOTAL	CARTE HEBDOMADAIRE	CARTE JOURNALIÈRE	CARTE DÉCOUVERTE	TOTAL GLOBAL
Béthenville	34	0	72	5	14	125	0	20	17	162
Châlons	1046	9	455	70	205	1785	22	188	168	2163
La Chaussée/ Marne	22	0	18	2	4	46	5	5	4	60
Courtisols	22	0	0	1	6	29	0	6	4	39
Crugny	25	0	27	3	4	59	1	4	12	76
Dormans	66	0	62	11	25	164	17	40	14	235
Ecury-le-Repos	22	0	0	1	3	26	0	23	5	54
Heiltz-le-Maurupt	24	0	22	5	6	57	0	4	7	68
Larzicourt	107	1	78	9	17	212	35	109	30	386
Magenta	474	8	174	26	100	782	28	147	87	1044
Montmirail	15	1	15	1	5	37	2	13	8	60
Pargny-su-Saulx	99	0	87	8	20	214	2	16	16	248
Pogny	23	0	11	2	8	44	0	8	9	61
Pontfaverger	19	0	27	1	7	54	0	2	8	64
Port à Binson	66	1	20	0	20	107	3	23	1	134
Reims	992	7	1460	149	231	2839	58	725	272	3894
Saint-Just Sauvage	7	0	11	0	1	19	0	8	3	30
Saint-Ouen et Domprot	12	0	0	0	0	12	0	0	0	12
Saint-Rémy en Bouzement	60	0	30	6	10	106	24	64	17	211
Sainte-Menehould	84	0	87	15	35	221	1	12	18	252
Sermaize-les-Bains	87	0	88	13	23	211	42	55	49	357
Sézanne-Anglure	215	2	179	18	51	465	5	79	56	605
Vanault-les-Dames	13	0	25	1	4	43	0	4	2	49
Verneuil	13	0	95	4	10	122	2	20	9	153
Verrières	14	0	10	0	9	33	1	0	3	37
Villers-en-Argonne	39	0	40	3	16	98	0	3	8	109
Vitry-le-François	517	3	168	37	104	829	27	117	147	1120
Vouzy	40	0	0	1	6	47	0	0	7	54
<b>TOTAL</b>	<b>4157</b>	<b>32</b>	<b>3261</b>	<b>392</b>	<b>944</b>	<b>8786</b>	<b>275</b>	<b>1695</b>	<b>981</b>	<b>11737</b>

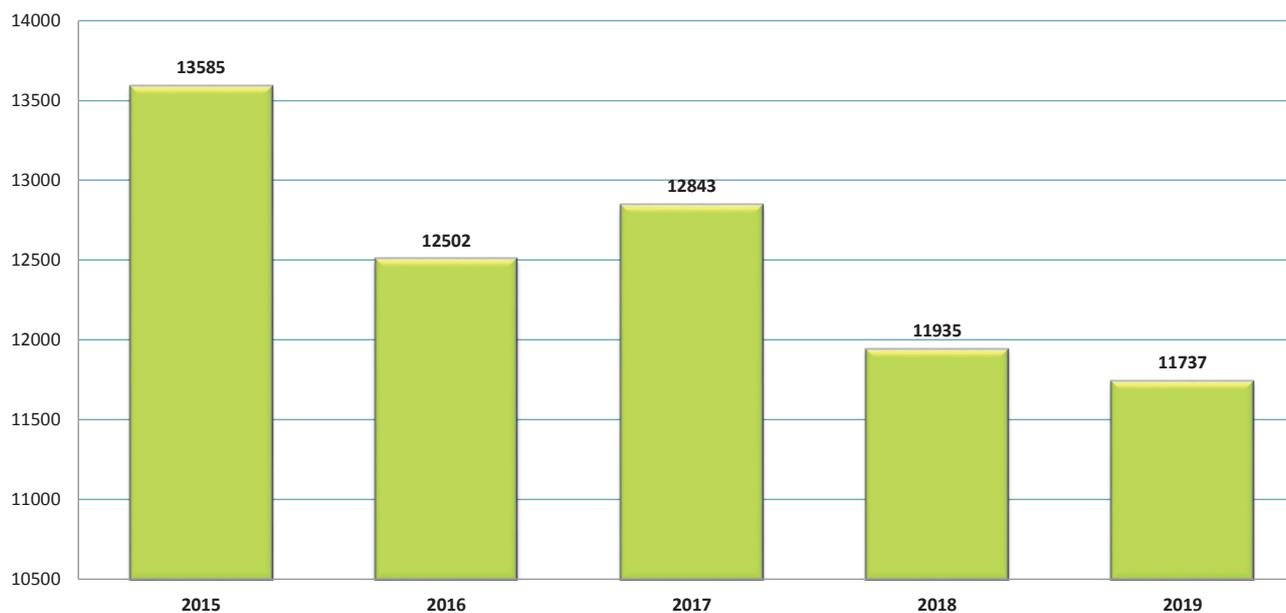


## Variation des effectifs 2018-2019 par AAPPMA

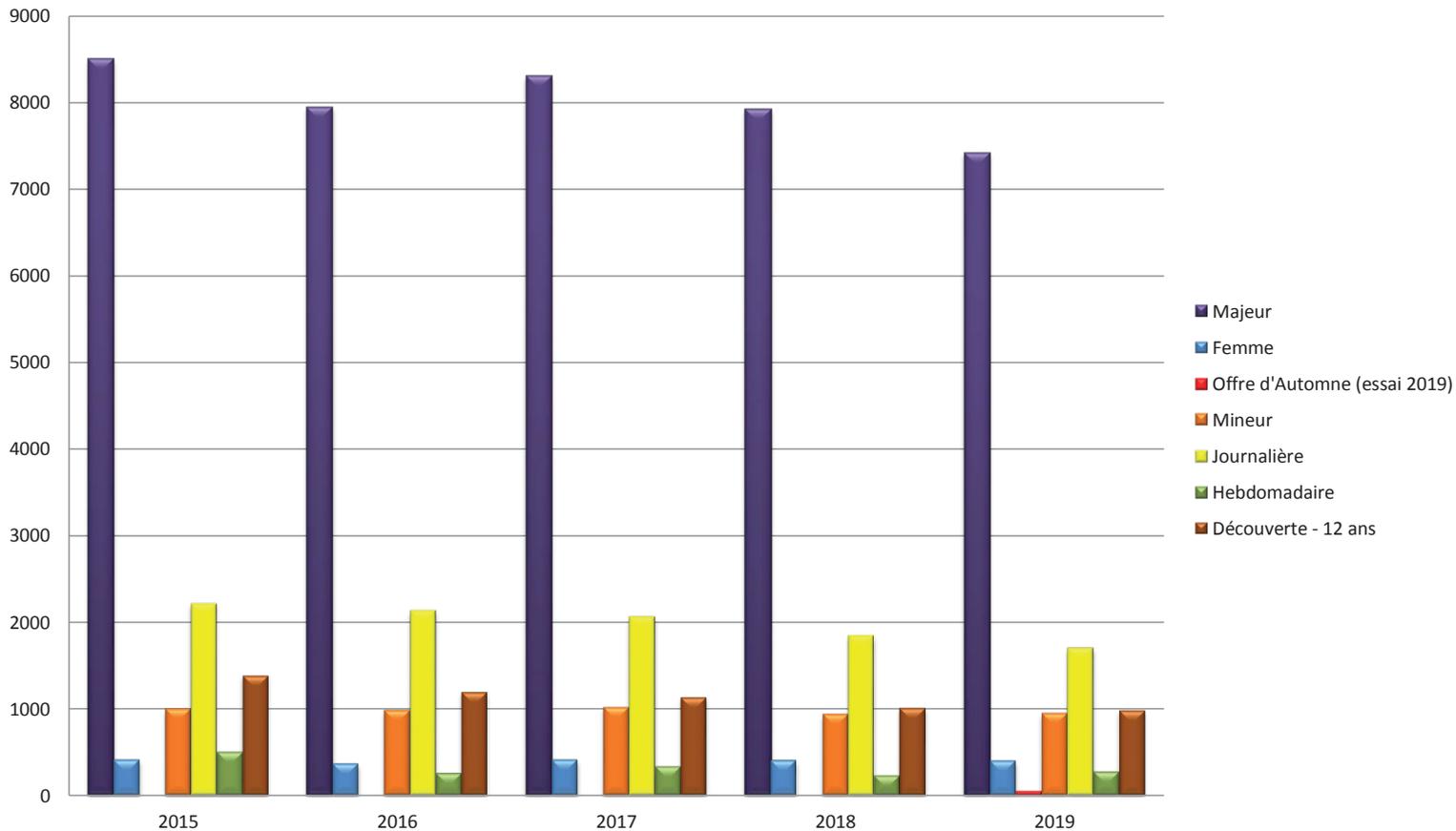
AAPPMA	Nombre pêcheurs toutes catégories		Gain	Perte	Variations
	2018	2019			
Bétheniville	142	162	20		14,08 %
Châlons-en-Champagne	2 285	2 163		- 122	- 5,34 %
La Chaussée-sur-Marne	60	60		0	0,00 %
Courtisols	45	39		- 6	- 13,33 %
Crugny	58	76	18		31,03 %
Dormans	201	235	34		16,92 %
Ecury-le-Repos	43	54	11		25,58 %
Heiltz-le-Maurupt	83	68		- 15	- 18,07 %
Larzicourt	351	386	35		9,97 %
Magenta	1 258	1 044		- 214	- 17,01 %
Montmirail	55	60	5		9,09 %
Pargny-sur-Saulx	251	248		- 3	- 1,20 %
Pogny	68	61		- 7	- 10,29 %
Pontfaverger	55	64	9		16,36 %
Port à Binson	105	134	29		27,62 %
Reims	3 991	3 894		- 97	- 2,43 %
Saint-Just-Sauvage	26	30	4		15,38 %
Saint-Ouen et Domprot	15	12		- 3	- 20,00 %
Saint-Rémy en Bouzemont	196	211	15		7,65 %
Sainte-Menehould	211	252	41		19,43 %
Sermaize-les-Bains	321	357	36		11,21 %
Sézanne-Anglure	576	605	29		5,03 %
Vanault-les-Dames	61	49		- 12	- 19,67 %
Verneuil	124	153	29		23,39 %
Verrières	42	37		- 5	- 11,90 %
Villers-en-Argonne	144	109		- 35	- 24,31 %
Vitry-le-François	1 114	1 120	6		0,54 %
Vouzy	54	54		0	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 935</b>	<b>11 737</b>	<b>321</b>	<b>- 519</b>	<b>- 1,66 %</b>



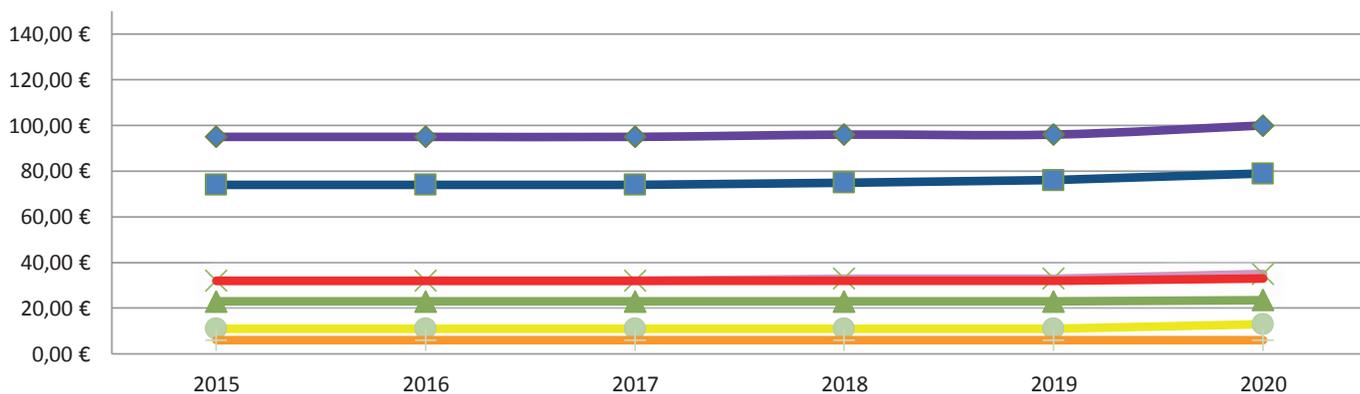
## Évolution du nombre total de pêcheurs 2015 - 2019



## Effectifs par catégorie de cartes 2015 - 2019



## Évolution du prix de la carte de pêche «personne majeure» 2015 - 2020

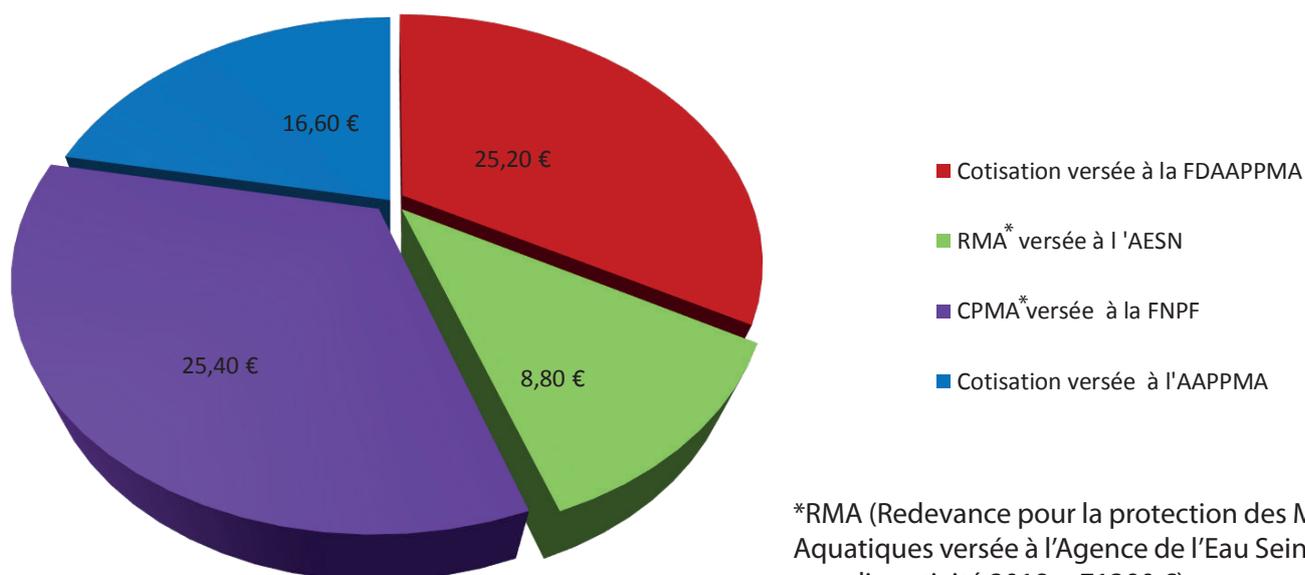


	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Interfederale	95,00 €	95,00 €	95,00 €	96,00 €	96,00 €	100,00 €
Majeure	74,00 €	74,00 €	74,00 €	75,00 €	76,00 €	79,00 €
Mineur	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,50 €
Femme	32,00 €	32,00 €	32,00 €	33,00 €	33,00 €	35,00 €
Hebdomadaire	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	33,00 €
Journaliere	11,00 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €	13,00 €
Enfant -12 ans	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €

## Évolution de la vente des cartes interfédérales URNE 2015 - 2019



## Répartition du produit de la carte de pêche «personne majeure» à 76€ saison 2019



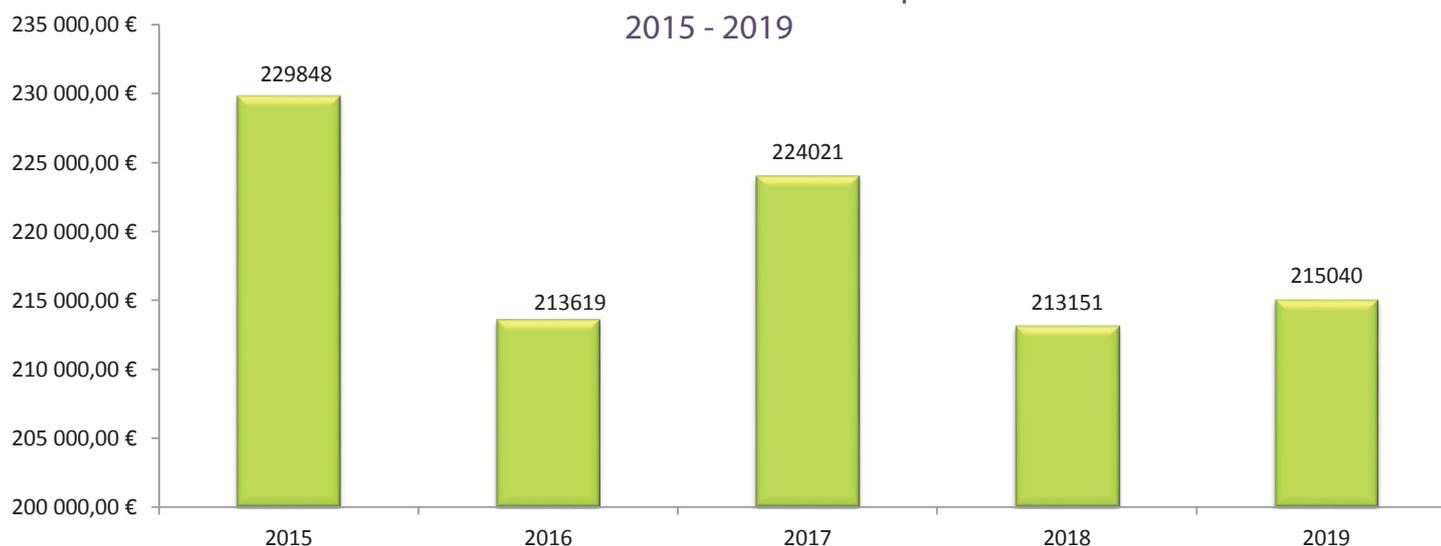
\*RMA (Redevance pour la protection des Milieux Aquatiques versée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie activité 2018 = 71390 €)

\*CPMA (Cotisation Pêche et Milieu Aquatique)

## Variation du produit des cotisations fédérales 2018 - 2019

Cartes	2018		2019		%	VARIATIONS	
	nombre	montant	nombre	montant		nombre	montant
Personne «majeure»	7 534	185 336,40€	7450	187 336,80€	- 1,11%	- 84	2 000,40€
Découverte «femme»	396	4 118,40€	392	4 076,80€	- 1,01%	- 4	- 41,60€
Personne «mineure»	932	10 997,60€	944	11 139,20€	1,29%	12	141,60€
Journalière	1 836	6 976,80€	1695	6 441,00€	- 7,68%	- 141	- 535,80€
Hebdomadaire	232	2 204,00€	275	2 612,50€	18,53%	43	408,50€
Découverte	1 005	3 517,50€	981	3 433,50€	- 2,39%	- 24	- 84,00€
<b>TOTAL</b>	<b>11 935</b>	<b>213 150,70€</b>	<b>11737</b>	<b>215 039,80€</b>	<b>- 1,66%</b>	<b>- 198</b>	<b>1 889,10€</b>

## Produit des ventes des cartes de pêche 2015 - 2019



### Effectifs URNE 2019



	AAPPMA	VIGNETTE	OPTION	TOTAL
		Préimprimé	URNE	
Bétheniville		72		72
Châlons-en-Champagne		455	9	464
La Chaussée-sur-Marne		18		18
Courtisols				0
Crugny		27		27
Dormans		62		62
Ecury-le-Repos				0
Heiltz-le-Maurupt		22		22
Larzicourt		78	1	79
Magenta		174	8	182
Montmirail		15	1	16
Pargny-sur-Saulx		87		87
Pogny		11		11
Pontfaverger		27		27
Port à Binson		20	1	21
Reims		1460	7	1467
Saint-Just-Sauvage		11		11
Saint-Ouen et Domprot				0
Saint-Rémy en Bouzemont		30		30
Sainte-Menehould		87		87
Sermaize-les-Bains		88		88
Sézanne-Anglure		179	2	181
Vanault-les-Dames		25		25
Verneuil		95		95
Verrières		10		10
Villers-en-Argonne		40		40
Vitry-le-François		168	3	171
Vouzy				0
<b>TOTAL</b>		<b>3261</b>	<b>32</b>	<b>3293</b>



**ANIMATION - ÉDUCATION  
PROMOTION - COMMUNICATION**



## ■ ANIMATIONS PÊCHE

### ► Atelier Pêche Nature fédéral itinérant (APN)

Le but de l'APN est de faire découvrir la pratique de la pêche par le biais de séances d'initiation. La Fédération met en place un calendrier d'animations pêche sur plusieurs sites du département. Ces journées sont encadrées par les agents de la Fédération, titulaires du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité Pêche de Loisir (BPJEPS PDL). En 2019, sur les 11 séances programmées, 5 ont été réalisées, 2 ont dû être annulées pour cause de canicule et 4 par manque de candidat. Il est à noter une hausse du nombre d'animations réalisées, du nombre de participants et une implication supplémentaire des AAPPMA par rapport à 2018. Au total, 13 enfants et 8 adultes ont participé aux différentes séances. Le bilan 2019 est encourageant, il nous faut progresser. L'APN fédéral sera reconduit en 2020.

En parallèle avec les animations du calendrier de l'APN fédéral, nous sommes intervenus à la demande de :

- l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) de Bourneville : 8 animations
- un particulier pour un anniversaire
- deux écoles (Reims et Vandeuil) et un centre de loisirs (Vésigneul-sur-Marne)

Ces animations hors calendrier de l'APN fédéral, sont une opportunité pour la promotion du loisir pêche. En effet, elles touchent un plus large public, composées principalement de non pêcheurs.

### ► Ateliers Pêche Nature animés par les AAPPMA

Le but des séances est de permettre au pêcheur débutant de pratiquer la pêche de façon autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers, du milieu aquatique et de lui-même.

#### *Synthèse de l'activité des APN*

AAPPMA référente	« La Raquette Châlonnaise »		« Le Syndicat des Pêcheurs de Reims et de la Région »
	Châlons-en-Champagne	Givry-en-Argonne	Reims
APN			
Nombre d'animateurs	1	1	4
Nombre de séances	26	22	23
Nombre d'enfants	4	6	9
Niveau/âge	8 - 14 ans	8 - 14 ans	7 - 14 ans
Techniques de pêche	au coup, carpe et carnassiers	au coup, carpe et carnassiers	au coup
Lieu	canal au Jard	étang et rivière Ante	plan d'eau Léo Lagrange
Période/jour	Mars à Octobre - Samedi	Mars à Octobre - Mercredi	Mars à Octobre - Mercredi

Une réunion annuelle des présidents et animateurs s'est tenue le 07/03/2019. Cette réunion permet de tisser des liens avec les animateurs, de recueillir les points positifs et/ou négatifs rencontrés au cours des séances, de connaître leur besoin en matériel et équipement. Et enfin, de mettre à jour le dossier de la charte sécurité APN établie par l'APAVE.

La Fédération accompagne les AAPPMA financièrement et matériellement. En 2019, chaque APN a bénéficié de 250 € pour son fonctionnement et de 25 € pour le forfait téléphonique (sécurité). Par ailleurs, un kit tenue animateur d'une valeur de 135 € a été fourni à l'APN de Reims Pour un coût total de 960 € à charge de la Fédération.

## ■ ÉDUCATION & SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

La Fédération est agréée par le recteur de l'académie de Reims pour intervenir en milieu scolaire. L'objectif est de sensibiliser les futures générations à la préservation de notre environnement.

### ► Des interventions en augmentation



En 2019, l'agent de développement a réalisé 53 demi-journées d'animations, pour 29 interventions dont 3 pour des salons ou des manifestations.

En amont de chaque séance, l'animateur rencontre les enseignants, prépare les animations, réalise des supports pédagogiques (panneaux, jeux, diaporamas) et des sorties de reconnaissance sur site.

Environ 1 000 enfants ont été sensibilisés en 2019.

### ► Évolution des résultats

Le nombre d'interventions en milieu scolaire ne cesse d'augmenter depuis 2017, il a même doublé par rapport à 2018 et ce grâce aux efforts de communication auprès des écoles mais aussi pour répondre aux attentes de l'AESN dans le cadre de notre convention d'animation. Le nombre d'enfants sensibilisés a lui aussi doublé par rapport à 2018.

## Tableau des interventions scolaires et manifestations en 2019

DATE	LIEU	PUBLIC	STRUCTURE	THÈMES	HORAIRES
22/03	St Martin sur le Pré	27 CE - 27 CM	École de St Martin sur le Pré	La frayère à brochet	Journée
28/03	La Veuve	26 CE - 25 CM	École de la Veuve	Le cycle de l'eau	Journée
23/04	Sermaize-les-Bains	46 CM	Groupe scolaire Marcel Aymé	Les acteurs de l'eau	Journée
25/04		22 CE		Les milieux aquatiques	Journée
26/04		18 CP		Les poissons	Journée
14/05		46 CM		Les macro-invertébrés	Journée
16/05		22 CE - 18 CP		Impacts des activités humaines	Journée
17/05	Isle sur Suipe	120	SIABAVES	Les milieux aquatiques	Journée
18/05	Pargny-sur-Saulx	80	École primaire Condorcet	Les macro-invertébrés	Journée
19/05	Coolus	1 000 à 2 000	Nature en Fête	Les milieux aquatiques	Journée
21/05	Crugny	106	École martenelle de Vandeuil	Les milieux aquatiques	Journée
27/05	Fromontières	23 CP - 21 CE	École de Fromontières	Les macro-invertébrés	p.m
28/05	St Memmie	28 SEGPA	Collège Jean Moulin	Les acteurs de l'eau	Journée
02/06	Pargny-sur-Saulx	env. 50	Journée Nationale de la Pêche	Les poissons	Journée
03/06	STEP Fismes	137	SIABAVE	Les milieux aquatiques	Journée
04/06	STEP Fismes	137	SIABAVE	Les milieux aquatiques	Journée
11/06	Châlons	16 SEGPA	Collège Jean Moulin	Les macro-invertébrés	Journée
20/06	Coolus	53 CP	École Notre Dame Perrier	Les macro-invertébrés	Journée
02/07	St Etienne au Temple	34 CP	École de St Etienne au Temple	Les milieux aquatiques	Journée
04/07	Faverolles	51 CM	École Martin Peller - Reims	Les milieux aquatiques	Journée
11/07	Vesigneul	18	Centre de Loisirs	Les macro-invertébrés	p.m
15/07	Bouy	18	Centre de Loisirs	Les milieux aquatiques	p.m
19/07	Bouy	18	Centre de Loisirs	Les poissons	Journée
26/07	Coolus	18	Centre de Loisirs	Les macro-invertébrés	Annulée
27/07	Mont Choisy	44	École	Les macro-invertébrés	Annulée
29/07	Bouy	18	Centre de Loisirs	Le cycle de l'eau	p.m
30/07	Bouy	18	Centre de Loisirs	Les macro-invertébrés	Journée
27/09	Vitry-le-François	env. 50	Salons des Séniors	Communication - Informations	Journée
28/09					Journée
08/10	Mont Choisy	40 CP	École de Connantre	Les milieux aquatiques	Journée
09/10	Mont Choisy	20 Chefs d'établissements		Découverte de l'EEDD	p.m

*p.m = post meridiem «après-midi»*



## Évolution des interventions et des publics sensibilisés de 2012 à 2019



## ■ PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

### ► Journée Nationale de la Pêche (JNP)

Le dimanche 2 juin s'est déroulée la traditionnelle Journée Nationale de la Pêche. Cet événement est l'occasion idéale pour le public néophyte de s'initier à différentes techniques et d'en apprendre plus sur les poissons et les rivières. Seules 6 AAPPMA sur les 28 ont répondu présent : grâce aux nombreux bénévoles, elles ont pu proposer aux visiteurs diverses animations (concours de pêche, découverte des poissons d'eau douce, ...). La Fédération a doté les AAPPMA de divers lots à distribuer.

02/06	09/06
Les Requins du Petit Morin	« Le Syndicat des Pêcheurs de Reims et de la Région »
L'Ablette de Magenta	Le Barbeau de Villers-en-Argonne
La Noquette de Sézanne	
La Gaule de Pargny-sur-Saulx	

Compte-tenu du succès mitigé auprès des AAPPMA, la fédération envisage d'organiser une manifestation tous publics au niveau départemental, sur un site approprié, avec l'aide d'une AAPPMA ou d'un groupement d'AAPPMA.



## ► Salons & manifestations

L'intérêt de participer à un salon permet de renseigner le public sur notre activité de loisir, de susciter l'adhésion auprès d'un public non pêcheur, de faire découvrir notre territoire et de créer des liens avec les exposants.

La Fédération a participé :

### ● Hors département

Du 18  
au 21 janvier

Présence du Président au Carrefour National Pêche & Loisirs de Clermont-Ferrand avec la participation de l'Union Réciprocaire de Nord-Est

### ● Dans le département

Du 1 au 4

Salon Destination Marne

Le 19 mai

Fête de la Nature au domaine de Coolus

Les 8 et 9 juillet

Tour de France en collaboration avec la FNPF

Les 30 et  
31 août

Foire de Châlons  
*Notre participation n'était pas prévue, nous avons accepté l'invitation de dernière minute de la fédération régionale des chasseurs du Grand-Est. A cette occasion, les animateurs du stand ont relevé que sur cette manifestation, plus de questions avaient été posées que sur les salons habituels dédiés à la pêche auxquels nous participons.*

Les 27  
et 28 septembre

Salon des Séniors de Vitry-le-François

Les AAPPMA ont participé avec la sollicitation de la Fédération :

### ● Dans le département

Le 8 juillet

Tour de France à Pogny  
*Pogny / La Chaussée-sur-Marne*

Le 8 juillet

Tour de France à Villers-le-Sec  
*Pargny-sur-Saulx / Sermaize-les-Bains / Heiltz-le-Maurupt / Vanault-les-Dames*

Le 14 juillet

AAPPMA de Vitry-le-François - Forum des Associations



## ► Reportage pêche FR3

La chaîne régionale FR3 nous a sollicité pour réaliser un reportage sur la promotion de notre activité. Nous avons apprécié la demande, toutefois, la télévision nous a contacté tardivement et nous avons eu du mal à nous organiser pour la prestation. L'émission a été diffusée au journal télévisé de 19h00 dans la semaine du 23 au 27 septembre 2019. La télévision reste un très bon outil de communication et promotion du loisir pêche.

## ► Mise en valeur de sites de pêche

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma National de Développement du Loisir Pêche et conformément à ses objectifs de création d'un réseau de sites de pêche adaptés, la FNPF a mis en place des parcours labellisés pour permettre une meilleure visibilité des parcours au niveau national, de déployer une véritable stratégie de communication et valoriser le loisir dans le cadre du tourisme pêche.

### ● AAPPMA «La Raquette Châlonnaise» - Étang «RENAUDIN» commune de Fagnières

Les aménagements ainsi que les équipements permettent de dynamiser le site en apportant un confort de pêche supplémentaire. Le parcours labellisé «Passion» servira de support à diverses animations de promotion du loisir pêche (concours de pêche, stage de découverte, etc.). Il sera mis à la disposition de la fédération départementale pour les animations pêche et pour les séances d'éducation à l'environnement.

Les travaux ont consisté à la mise en pente douce des berges par terrassement sur une partie du plan d'eau ; au renforcement du chemin côté Marne par enrochement du pied de berge et élargissement du chemin ; à la pose de panneaux d'informations ; à l'aménagement de deux zones de stationnement avec pose de deux portiques limiteurs de hauteur.

### *Plan de financement réalisé*

Charges (T.T.C)		Produits (T.T.C)	
Travaux de terrassement	48 266,70 €	FNPF	30 546,80 €
Fournitures panneaux	3 171,59 €	CCAC	7 820,74 €
Flyers	700,00 €	Imprimerie RECTO-VERSO	500,00 €
		Part FDAAPPMA 51(*)	6 635,37 €
		Part AAPPMA	6 635,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 138,29 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>52 138,29 €</b>

(\*) Décision du CA du 22/10/2018.

Un projet de parcours labellisé «Famille» sur la rivière Blaise est en cours de réflexion.

## ● Convention AAPPMA / CCAC

L'AAPPMA «la Raquette Châlonnais», propriétaire de l'étang « Renaudin » a bénéficié d'une aide de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne pour mettre en valeur son plan d'eau. En contrepartie de l'aide financière accordée, les deux partenaires ont signé une convention le 03 octobre 2018 qui vise le développement des animations nature, des initiations pêche et le développement du tourisme de nature. La convention prévoit d'étendre les animations de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur le domaine de Coolus.

## ● Communication avec l'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne

La Fédération a signé une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Châlons dans le but de promouvoir nos activités, nos parcours, notre loisir et de développer davantage le tourisme pêche. Ces informations seront disponibles à l'accueil de l'Office de Tourisme ainsi que sur son site internet. Un encart publicitaire dans son guide touristique, édité à 12 000 exemplaires vient renforcer ce partenariat.

Cotisation	58 € TTC	▶	Coût total : 578 € TTC
Participation	58 € TTC		
Encart Publicitaire	462 € TTC		
1/3 Page : 12 x 5,5 cm			

Projection 2020 : la même démarche sera initiée auprès de l'Office de Tourisme de Reims.

## ● Plan d'eau fédéral « le Champ Fleuri » à Plichancourt



Cet étang, d'une superficie de 7 ha d'eau, offre une population de carnassiers et de carpes, espèces prisées par les pêcheurs.

Le droit de pêche est autorisé à toute personne titulaire d'une carte de pêche d'une AAPPMA du département de la Marne ou d'une carte de pêche interfédérale.

Le site est entretenu par convention avec un agriculteur du secteur qui procède à une tonte sur toute la parcelle et conserve le fruit de la fauche ; les agents de développement de la FDAAPPMA 51 interviennent pour débroussailler le pourtour afin de garantir l'accessibilité au plan d'eau.

200 kilos de carpes provenant de la pisciculture BACHELIER ont été introduites à l'automne 2019. Il s'agit d'une opération halieutique, visant principalement à satisfaire une demande récurrente des pêcheurs avec pour second objectif celui d'augmenter la turbidité de l'eau afin de limiter le développement de la végétation aquatique présente (diminution de la photosynthèse). La carpe étant un poisson s'alimentant sur le fond, elle mettra des matières en suspension par le biais de son activité alimentaire qui favorisera la turbidité de l'eau.



## ► Label « hébergement pêche »



Le président a signé une convention de partenariat avec « Gîtes de France Marne » le 15 janvier 2019. Ce partenariat vise le développement du tourisme pêche. A ce jour, 8 gîtes ont été labellisés. A savoir que la Fédération se rend sur place, organise des visites et sélectionne les hébergements suivant les critères définis dans la charte créée par la FNPF.

La FNPF communique sur son site internet «GENERATION PECHE» la liste de tous les hébergements labellisés tout comme notre Fédération sur notre site internet : [www.peche51.fr](http://www.peche51.fr) rubrique «PÊCHER».

## ■ SUPPORTS DE COMMUNICATION

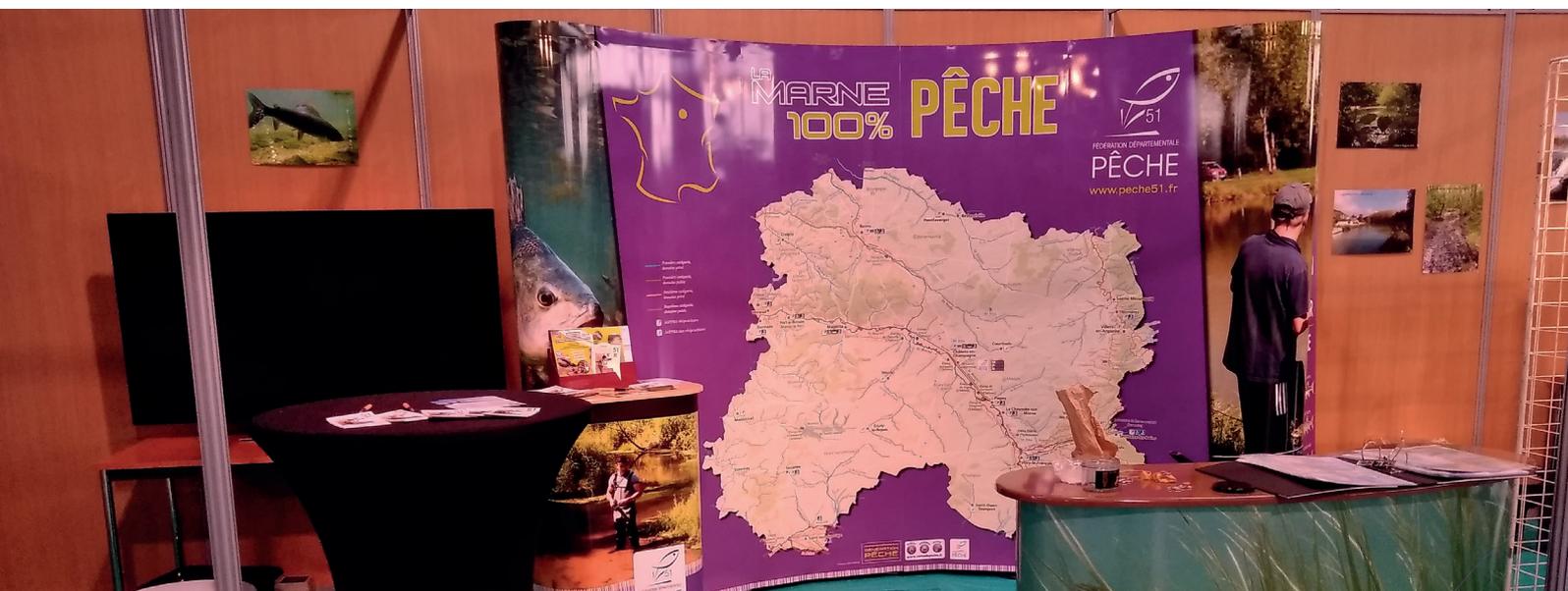
### ► Stand FD

La participation à un salon ou une exposition nous permet d'être visible par un maximum de personnes dont certaines peuvent devenir des potentiels clients. Il est donc important que notre stand soit bien aménagé pour attirer l'attention des visiteurs. Il faut que notre visuel soit accrocheur afin que ceux-ci s'approchent et nous posent des questions ; comme il nous faut bien signaler notre domaine d'activité.

Ainsi, en 2019, la Fédération a souhaité compléter et remettre au goût du jour son kit de communication/promotion.

#### *Composition du kit salon et plan de financement*

Charges (en € T.T.C)		Produits (en € T.T.C)	
1 stand parapluie / 1 comptoir / 2 oriflammes / 2 roll-up/ 1 visuel comptoir	4 608,80 €	FNPF	2 304,40 €
		FDAAPPMA 51	2 304,40 €
TOTAL	4 608,80 €	TOTAL	4 608,80 €



## ► Flash Info « cartedepeche.fr »

Le module « Flash Info » est une fonctionnalité qui permet à la FDAAPPMA 51 d'envoyer des informations aux pêcheurs sur leur adresse mail lorsque celle-ci a été renseignée lors de l'achat de la carte de pêche.

Les informations peuvent être adressées à tous les pêcheurs titulaires d'une carte de pêche d'une AAPPMA de la Marne ou seulement aux adhérents d'une AAPPMA.

Ainsi, en 2019, la Fédération a édité les flash-Infos suivants :

- Date de l'assemblée générale des AAPPMA
- Programme de l'Atelier Pêche Nature Fédéral
- « Noël approche, offrez une carte de pêche »

### *Répartition des contacts Mail/Tél.*

Informations	Adhérents Internaute	Adhérents Dépositaire	Adhérents Dépositaire AAPPMA	Total
Nombre total d'adhérent	<b>4020</b>	<b>6748</b>	<b>366</b>	<b>11134</b>
Email renseigné	<b>3383</b> 84,15 %	<b>751</b> 11,13%	<b>96</b> 26,23 %	<b>4230</b> 37,99 %
Tél. fixe renseigné	<b>676</b> 16,82 %	<b>124</b> 01,84 %	<b>41</b> 11,20 %	<b>841</b> 07,55 %
Tél. portable renseigné	<b>1641</b> 40,82 %	<b>684</b> 10,14%	<b>71</b> 19,40 %	<b>2396</b> 21,52 %

Constat : A peine 40 % des adresses email des pêcheurs sont enregistrées. Certes, l'adresse email n'est pas obligatoire mais elle permet à l'adhérent pêcheur de se tenir informé. Elle lui permet de recevoir les informations de son association et de sa fédération départementale de pêche. Un communiqué sera adressé à nos partenaires dépositaires de cartes de pêche afin d'améliorer le recueil de cette donnée.

## ► Poissons en résine

Afin de respecter ses missions de sensibilisation, de formation et d'éducation à l'environnement, la Fédération a souhaité compléter sa collection de poissons en résine et notamment les espèces que nous trouvons dans nos milieux.

Cet outil pédagogique s'adresse particulièrement au public scolaire. Ces parfaites reproductions sont intéressantes en salle ; elles permettent d'apprendre à distinguer les espèces présentes et à connaître leur famille d'appartenance.

Coût total	2 634,60 €
Subvention FNPF	1 317,30 €
Part FDAAPPMA	1 317,30 €



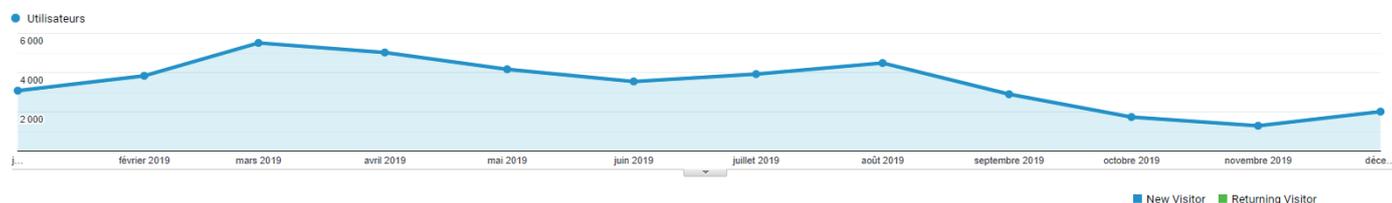
## ■ OUTILS DE COMMUNICATION

### ► Dépliant « Infos pêche 2020 »

Les 14 « modules » thématiques définis en 2014 sont conservés, les textes et les illustrations ont été mis à jour et la charte graphique a évolué. Au verso du document on retrouve la carte halieutique du département et la liste des AAPPMA et les dépositaires des cartes de pêche. La commission a souhaité passer de 5 000 exemplaires (en 2019) à 8 000 exemplaires pour 2020, pour un montant total de 2 220 €.

### ► Site web

Le pic de visites des mois de mars et d'avril correspond à l'ouverture de la pêche truite et carnassiers (5500 visiteurs en mars) avec un pic journalier à 407 utilisateurs le 08/03/2019. Le nombre de pages par session est de 3 pages et le trafic continue d'augmenter par rapport à 2018.



Le temps passé sur le site est de plus de 2 minutes : les visiteurs trouvent ce qu'ils viennent chercher et restent sur le site pour explorer ses différents contenus.

La part des moteurs de recherche dans notre trafic continue de progresser, ce qui montre que le référencement naturel est très bon. En revanche, le trafic en provenance des réseaux sociaux est très faible (1%), il traduit l'absence de liens vers le site web dans les publications Facebook.

Audience		Suivi du trafic	
Mobile	54%	Moteurs de recherche	79%
Ordinateur	40%	Sites référents (cartedepeche.fr)	8%
Tablette	6%	Direct	12%
		Réseau sociaux	1%

La page d'accueil est attractive et dynamique, néanmoins il faut inclure plus de texte dans les actualités pour permettre un meilleur référencement du site.

Les pages les plus visitées sont : la page des cartes de pêche et celle des parcours sont bien au-dessus des autres pages ; il s'agit en effet de thématiques très importantes pour nos visiteurs.

# GARDERIE & SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES



## ■ PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### ► Composition de la brigade fédérale

7 agents assermentés et commissionnés par le président de la Fédération constituent la brigade :

Fédération		AAPPMA
Agent coordinateur	GPP bénévoles	
Stéphane KOROBETSKI	Richard BAUDRY (plan d'eau fédéral de Plichancourt) Thierry BERTIN Lionel HARMAND Olivier LACHENAL Claude NOEL Jean-Luc SOUDANT	18 GPP bénévoles contrôlent sur le terroir respectif de leur AAPPMA

Ces gardes-pêche bénévoles interviennent principalement lors des sorties programmées par l'A.D. comme les ouvertures spécifiques (truite, brochet), les sorties de nuit, les sorties du week-end et en période estivale. Ils ne sortent qu'en étant accompagnés de l'agent responsable de la garderie et rarement en autonomie. Ils participent également aux pêches d'inventaire et de sauvetage.

### ► Domaine de surveillance

La brigade surveille 261 km de linéaire de cours d'eau de 1ère catégorie et 634 km de linéaire de cours d'eau de 2ème catégorie, soit un total de 895 km de linéaire de cours d'eau en 2019 sur les 3855 km de linéaire que compte le réseau hydrographique marnais.

Le garde-pêche particulier est compétent sur les eaux libres ; il ne peut exercer sa mission sur les eaux closes de l'AAPPMA qui l'a commissionné, sauf si l'AAPPMA fait une demande d'application de la loi pêche auprès de la préfecture.

### ► Bilan de l'activité de la brigade fédérale

La brigade fédérale a :

- réalisé 105 sorties dont 1 de nuit sur 3 programmées. Deux sorties de nuit ont été annulées, l'une par manque de disponibilité des gardes et l'autre pour raison météorologique
- contrôlé 686 pêcheurs
- dressé 5 procès-verbaux pour 5 infractions relevées.
- parcouru 12 068 km, soit en moyenne 115 km par sortie.

## ► Bilan de l'activité des gardes-pêche particuliers des AAPPMA

Les 18 gardes-pêche particuliers répartis au sein des AAPPMA ont cumulé 1222 sorties, 2354 contrôles et dressé 5 procès-verbaux pour 6 infractions relevées.

Pour rappel, le GPP ne peut dresser de procès-verbal pour une infraction au règlement intérieur d'une association.

## ► Répartition des Procès-Verbaux

Nombre de PV enregistrés à la FDAAPPMA 51	Brigade fédérale	Garderie AAPPMA
	5	5

Infractions relevées	Brigade fédérale	Garderie AAPPMA	AAPPMA gestionnaire
Pêche sans carte	4	5	Châlons en Champagne (3) Magenta (4) Reims (2)
Pêche en réserve	0	1	Châlons en Champagne (1)
Pêche par moyen prohibé en temps de fermeture du brochet	1	0	Châlons en Champagne (1)
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>11</b>

## ► Signalements d'actes de braconnage, de pollutions ou autres

La Fédération a signalé aux organismes chargés de la police de l'eau (DDT, AFB, DRIEE, DREAL, Mairie) :

- le 20/02/2019 à l'ONCFS

Actes de braconnage concernant des faits de chasse sur l'étang fédéral commune de Plichancourt (cygnes retrouvés morts et douilles de cartouche)

- le 26/03/2019 à l'AFB et la DDT

Création d'un bras de dérivation de la SUIPPE de plus de 400 m sur la commune de VAUDETRE pour alimenter un étang

Suite apportée à notre signalement : non connue

- le 30/04/2019 à la Communauté de Communes de l'Agglomération Châlonnaise

Déchets jetés dans la rivière MARNE au niveau de la déchetterie à Châlons-en-Champagne (Il s'agissait d'une vingtaine d'ordinateurs et de nombreux sacs plastiques.).

Réponse de la C.C.A.C. :

*« Une partie a pu être récupérée par le chantier d'insertion AGICAC. Pour reprendre le reste, un bateau était nécessaire mais une crue de la Marne ne nous a pas laissé le temps d'intervenir et malheureusement les a emportés. »*



● le 03/05/2019 à l'AFB

Une mortalité de truites a été relevée dans le Flagot à Nesle-le-Repons. L'AFB n'a relevé aucun rejet suspect dans le cours d'eau. L'origine de la mortalité reste inconnue.

● le 19/06/2019 à la DDT et à l'AFB

Signalement du manque d'entretien de la passe à poissons de la centrale hydroélectrique sur la SAULX à Vitry-en-Perthois (complètement encombrée par la végétation et pose non autorisée d'une plaque qui bloque le passage de l'eau et des poissons).

● le 20/06/2019 au maire de La Noue, DDT et DREAL

Signalement d'un dépôt volumineux de déchets chez un particulier situé sur le territoire de la commune de La Noue.

Réponse du maire le 29/01/2020 : une inspection des services de la police de l'eau de la DDT a eu lieu ; la personne mise en cause est dans l'attente de recevoir de la DDT les coordonnées des différentes filières à contacter suivant la nature des déchets.

● le 04/07/2019 à l'AFB

Signalement d'un pompage dans la Marne au niveau des communes de Coolus/Compertrix. Une procédure a été établie par les services de l'OFB au titre de la police de l'eau. La FDAAPPMA 51 n'est pas destinataire du P.V.

● le 08/07/2019 au maire de Châlons-en-Champagne

Suite plainte de riverains, la FDAAPPMA 51 a signalé le problème de rejets aériens de déchets plastiques issus de l'usine «MACHAON», usine de recyclage plastique. Les déchets tombaient sur les propriétés privées et aussi dans les caniveaux et le canal Saint-Martin. Les services de la mairie sont intervenus auprès du représentant de l'entreprise. Il s'agissait d'un problème technique qui a été résolu.

● le 24/07/2019 à DDT et AFB

Signalement d'un dépôt de gravats, dans le lit mineur de la Semoigne à Verneuil. A surveiller.

● le 12/08/2019 à l'AFB

Mortalité de poissons dans un fossé situé sur la commune de Heiltz-le-Maurupt signalée par le président de l'AAPPMA locale. Réponse de l'AFB qui s'est rendue sur place pour constater : origine de la mortalité inconnue.



- le 10/01/2020 au maire de Châlons-en-Champagne et l'AFB

Suite à une nouvelle plainte de riverains, la FDAAPPMA 51 a signalé le problème de rejets de déchets plastiques issus de l'usine «MACHAON».

La mairie a transmis notre signalement à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qualifiée pour contrôler les ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Outre le problème technique des déchets aériens, l'enquête menée par les services de l'AFB accompagnés d'agents de la DREAL a permis de déceler une pollution dans le canal par rejet d'eaux usées via le réseau pluvial, alors que le diagnostic du réseau avait été déclaré conforme lors de la session du site de l'entreprise «AIR LIQUIDE» à l'entreprise «MACHAON». Le responsable s'engage à effectuer des travaux pour régler les problèmes. Les services de l'Etat suivent le dossier.

### ► Formation des gardes-pêche particuliers (GPP)

La formation des GPP se compose de 2 modules à suivre. Le Module 1 qui est le tronc commun à tout type de Garde-Particulier est dispensé par l'ONCFS au siège social de la Fédération de Chasse de la Marne. Le Module 3, spécifique aux gardes-pêche particuliers est dispensé par le chargé de développement Stéphane KOROBEYSKI au siège de la FDAAPPMA 51. Deux nouveaux Gardes ont finalisé leur formation en 2019 pour l'AAPPMA de Betheniville, il s'agit de Frédéric CLAUDE et Mario ZANON. Une session de révision sur la réglementation et la rédaction de procès-verbaux à destination des GPP déjà assermentés a eu lieu le 08/06/2019.

7 GPP ont participé à cette session de révision :

- Franck MARTIN, GPP des AAPPMA de Verneuil, Port à Binson et Dormans
- Maxime MARTIN, GPP des AAPPMA de Verneuil et Dormans
- Gilles VONCK et Daniel DEVER, GPP de l'AAPPMA de Sézanne
- Yannick LEFÈVRE, GPP de l'AAPPMA de Magenta
- Kévin LANGBAIN, GPP de l'AAPPMA de Sermaize les Bains
- Jack MARÉCHAL, GPP de l'AAPPMA de Courtisols

La Fédération prend en charge les frais de formation.



## ► Tenue vestimentaire

La Fédération a financé 4 tenues réglementaires pour un coût global de 1216 € dont 50 % subventionnés par la FNPF.

## ► Évolution réglementaire au Code de l'Environnement (décret n° 2019-352 du 23/04/2019)

- article R. 436-6 imposant la remise à l'eau, dans les eaux de 1ère catégorie, de tout brochet capturé du 2ème samedi de mars au dernier vendredi d'avril
- article R. 436-7 avançant la date d'ouverture du brochet au dernier samedi d'avril sur les eaux de 2ème catégorie
- article R. 436-18 supprimant la taille minimale de capture de l'esturgeon, instaurant une taille minimale du brochet dans les eaux de 1ère catégorie (0,50 m) et une taille minimale de capture des grenouilles (0.08m)
- article R. 436-19 (possibilité pour le préfet de fixer la taille minimum du brochet à 0.60 cm en eaux de 1ère catégorie)
- article R. 436-21 limitant le nombre de capture de brochets en eaux de 1ère catégorie (2 par jour et par pêcheur de loisirs)

## PROJETS 2020

- Formation des candidats à la fonction de GPP (Module 3)
- Organisation d'une session de révision (réglementation et rédaction de Procès-Verbal sur une demi-journée)
- Site internet : mise à jour de la cartographie des parcours de pêche en prévision de la sortie de l'arrêté préfectoral relatif au partage du droit de pêche sur les cours d'eau du Perthois
- Renouvellement des agréments des GPP de la brigade fédérale
- Etude pour le renforcement de la brigade fédérale (recrutement de bénévoles, fonctionnement à revoir, ligne budgétaire à prévoir (défraiement des déplacements occasionnés...))

# ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES



## ■ ATTEINTES AUX MILIEUX AQUATIQUES

### ► Le ruisseau de BELVAL à CHÂTILLON-SUR-MARNE

Suite au signalement de la FDAAPPMA 51, l'AFB a constaté le 3 septembre 2018 une pollution organique par l'apport massif de jus de raisin et de grappes en période de vendanges. Une forte concentration de matières organiques dans le ruisseau de BELVAL qui alimente les plans d'eau de la pisciculture à valorisation touristique du moulin Carré, a provoqué une forte baisse de l'oxygène dissous dans l'eau ayant entraîné une mortalité de poissons dans l'enceinte de la pisciculture (truites, perches, rotengles, gardons)  
Victime : le propriétaire

### ► Le ruisseau de la MAQUERELLE, le ruisseau de BELVAL et la rivière MARNE

Le 3 septembre 2018, des rejets d'origine organique (jus de raisin) en période de vendanges ont été constatés sur les communes de CHATILLON-SUR-MARNE, JONQUERY, CUCHERY et BASLIEUX-SOUS-CHATILLON.

L'imputabilité directe et certaine de la pollution aux défaillances éventuelles du réseau d'eaux pluviales pourrait être discutée, en présence d'une pluralité de responsables (jus qui s'écoulent d'une benne agricole (auteur identifié) et de plusieurs coopératives).

Le 19 juin 2019, la FDAAPPMA 51 a transmis un courrier au Président de la Communauté de Communes des paysages Champenois lui demandant de lui faire connaître les actions de sensibilisation mises en place auprès des coopératives.  
Réponse du Président de la CCPC en page 64 du présent document.

### ► LE CANAL LATÉRAL À LA MARNE À COUVROT

Les faits ont consisté à une opération non autorisée de dégazage d'une citerne des Transports FOCKEY (Belgique) par son chauffeur. Un à trois m<sup>3</sup> d'urée s'est répandu sur les bords du canal. La végétation et les arbres situés au bord du canal ont été brûlés. Une partie s'est écoulée dans le canal. Il n'a pas été constaté de mortalité, mais un comportement anormal de poissons.

Du fait de l'impact limité non quantifiable, le bureau fédéral a décidé de classer le dossier sur le plan civil.

## ■ DÉFENSE DES MILIEUX AQUATIQUES

Soucieuse de la protection du milieu aquatique qu'elle a pour objet de défendre, la FDAAPPMA 51 a confié la défense de ses intérêts à Me Sara NOURDIN, spécialisée en droit de l'environnement.

## ► PV 2018 - Affaire BROUSSARD Dominique - commune de DAMPIERRE-LE-CHATEAU

Rappel des faits :

Il s'agissait de la création de plans d'eau et remblai de zones humides d'une superficie supérieure à un hectare, sur la commune de DAMPIERRE-LE-CHATEAU, en bordure de l'Yèvre, sans autorisation administrative (infractions commises et réitérées depuis l'année 2014). De tels travaux nécessitaient un dossier d'autorisation au titre de la Nomenclature eau. Malgré les rappels réglementaires de l'AFB, les infractions se sont poursuivies et aggravées. Le mis en cause a commis ces faits au mépris d'avertissement et de mise en demeure préalables. Il développait un sentiment d'impunité à l'égard de la législation sur la protection de l'environnement.

Sur conseil de notre avocate, la FDAAPPMA 51 a déposé plainte le 26 avril 2019 avec constitution de partie civile auprès du parquet du Tribunal de Grande Instance de CHALONS-EN-CHAMPAGNE. Le parquet de CHALONS-EN-CHAMPAGNE a opté pour une mesure alternative aux poursuites en proposant au mis en cause une remise en état des parcelles visées par les infractions. Ces solutions pénales sont en effet privilégiées en matière environnementale afin d'assurer une efficacité et une rapidité de réaction. Les lieux ont été remis en état avec les conseils et sous le contrôle des agents de l'AFB. La procédure a fait l'objet d'un classement sans suite après régularisation.

## ► P.V. 2018 – pollution du SURMELIN – Commune de VILLE-SOUS-ORBAIS

Rappel des faits :

Le 22 octobre 2018, une pollution du cours d'eau le SURMELIN s'étendait sur environ 26 kilomètres sur les départements de la Marne et de l'Aisne, depuis la commune d'ORBAYE L'ABBAYE. La pollution et la mortalité piscicole seraient intervenues de façon concomitante avec l'effondrement d'une dalle en béton d'une grange de l'EARL DE LA FERME MARLAIS survenu le 21 octobre 2018, sur lequel était stocké de l'azote liquide dans une poche de stockage d'engrais. Le 5 avril 2019, un PV était dressé par l'AFB à l'encontre de l'EARL DE LA FERME MARLAIS, mettant cette dernière en cause dans la survenance de la pollution.

Décision du bureau fédéral :

Le 29 juillet 2019, le bureau fédéral a autorisé le Président à engager toute procédure, tant en référé qu'au fond, ainsi que toutes voies de recours si nécessaire, tendant à déterminer les causes de cette pollution, à rechercher les responsabilités encourues et en particulier celle de l'EARL DE MARLAIS, et à obtenir l'indemnisation des préjudices subis par la Fédération ainsi que la réparation du préjudice écologique, tant à l'encontre de l'EARL DE MARLAIS que de son assureur.

L'affaire est en cours d'expertise à la demande du juge des référés du TGI de Châlons-en-Champagne.



# TECHNIQUES - MILIEUX AQUATIQUES



## ■ RESTAURATION/RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

### ► Zone humide de Chaudefontaine

#### ● Parcours pédagogique

La FDAAPPMA 51 a acquis en 2016, une parcelle de zone humide d'1,5 ha en rive gauche de l'Aisne au niveau de la commune de Chaudefontaine. En 2017, des travaux de restauration ont été menés par la FDPPMA 51 dans l'objectif de restaurer une zone favorable à la reproduction du brochet et à la biodiversité des milieux humides.

L'objectif de la FDPPMA 51 est désormais d'ouvrir le site au public et d'en faire un site privilégié de sensibilisation aux milieux aquatiques.

Cinq panneaux ont été réalisés :

- Un panneau d'accueil présentant globalement le site
- Quatre panneaux pupitres :
  - Présentant le rôle de frayère à brochet de la zone
  - Retraçant l'historique du site et les travaux réalisés
  - Détaillant les différents rôles des zones humides
  - Présentant la faune et la flore du site

Les murs de l'ancien ouvrage sont abrupts et relativement instables. Pour éviter tout risque de chute à cet endroit, une barrière de protection a été installée.

Le site sera ouvert au grand public au printemps 2020 (dès que les conditions hydrologiques le permettront) et accueillera aussi des enfants dans le cadre d'animations scolaires d'éducation et de sensibilisation à l'environnement avec l'agent de développement de la FDAAPPMA 51.



*Panneaux pédagogiques implantés sur la zone humide de Chaudefontaine*

## ● Entretien de la zone humide

Dans le cadre de l'implantation du parcours pédagogique, un chemin est régulièrement entretenu.



*Entretien du cheminement de la zone humide de Chaudefontaine*

Une fauche de l'intégralité de la zone humide est réalisée une fois par an pour limiter la repousse des saules arbustifs et d'éviter la fermeture du site.

L'entretien 2019 a été réalisé par l'entreprise adaptée Argonne Production, pour un coût total de 1 154.40 €.

## ● Suivi des travaux (CENCA)

Dans le cadre des travaux, une convention a été signée avec le CENCA pour assurer un suivi écologique des travaux de restauration de la zone humide.

Un état des lieux « habitats, odonates et amphibiens » a été réalisé avant travaux, en 2017. Un nouveau suivi a été réalisé un an après travaux (2018), puis deux ans après travaux (2019). Un dernier suivi sera réalisé en 2023, soit 5 ans après travaux.

Les suivis 2019 menés par le CENCA, ont permis de constater une faible évolution des habitats et des espèces présentes sur le site par rapport à 2018. Il a notamment été constaté un assèchement très rapide des mares défavorable aux amphibiens, en raison de la sécheresse du printemps et de l'été 2019.

Ainsi, « après deux années de suivi après travaux, de nouvelles espèces d'amphibiens et d'odonates sont observées chaque année. S'il est probable que certaines espèces n'utilisent les points d'eau du site que de manière ponctuelle, plusieurs d'entre elles, observées régulièrement les utilisent comme zone de reproduction. Les prochains suivis permettront de confirmer ces hypothèses. »

## ● Suivi de la Renouée du Japon

En parallèle des travaux de restauration de la zone humide, la FDAAPPMA 51 a mené un traitement expérimental d'un foyer de Renouée du Japon en bordure du site.

Le protocole a consisté en la coupe, l'arrachage et le brûlage sur place des pousses de renouée. Le foyer a ensuite été recouvert d'une bâche totalement opaque, afin de limiter au maximum les repousses.

Un suivi était prévu sur 3 ans afin d'arracher les éventuelles repousses. Un nouveau suivi avec arrachage des repousses a été réalisé en 2019 par l'entreprise d'insertion «Vitry Synergic».



*Arrachage des repousses de Renouée du Japon*

## ► Travaux RCE sur les ouvrages de la Soude et la Somme-Soude

La FDAAPPMA 51, avec l'assistance technique de la CATER, avait pour projet en 2018 le rétablissement de la continuité écologique au niveau de deux ouvrages sur la Somme et la Soude. Suite à un retard dans le traitement du dossier, les travaux ont été reportés à l'année 2019.

Les travaux ont été réalisés en octobre 2019, par l'entreprise « Forêt & Paysages » et financés à 100% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



## Ouvrage sur la Soude Villeseneux (51)



## Ouvrage sur la Somme-Soude Germinon/Villeseneux (51)



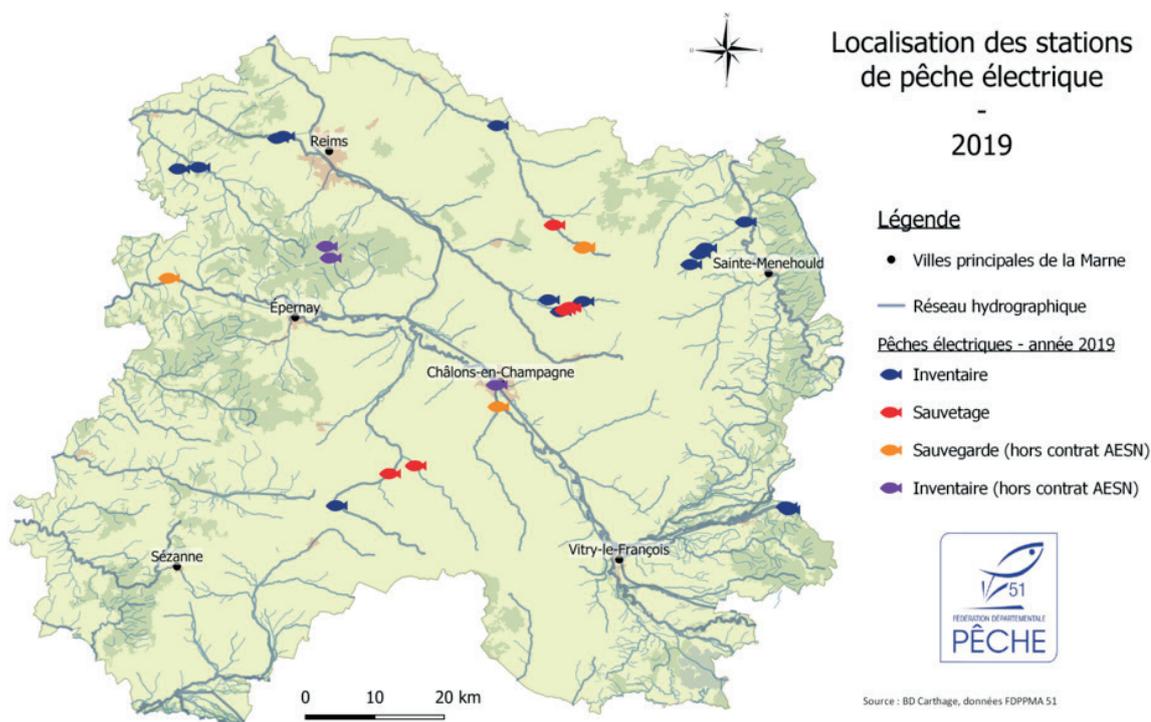
*Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Soude et la Somme-Soude*

### ► Récapitulatif des montant des travaux et des subventions

Projet	Financier	Taux	Montant
Parcours pédagogique de la zone humide de Chaudefontaine	AESN	49,2 %	5 180,00 €
	FNPF	24,6 %	2 590,00 €
	FDAAPPMA 51	26,2 %	2 766,76 €
	<b>TOTAL</b>		<b>10 536,76 €</b>
Entretien de la zone humide de Chaudefontaine	FDAAPPMA 51	100 %	1 154,40 €
	<b>TOTAL</b>		<b>1 154,40 €</b>
Suivi de la zone humide de Chaudefontaine	AESN (convention pluriannuelle)	80 %	2 496,00 €
	FDAAPPMA 51	20 %	624,00 €
	<b>TOTAL</b>	-	<b>3 120,00 €</b>
Restauration de la continuité écologique sur la Soude et la Somme-Soude	AESN	100 %	33 732,00 €
	<b>TOTAL</b>	-	<b>33 732,00 €</b>

## SUIVIS DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

### ► Pêches électriques



*Localisation des stations de pêches électriques*

Les étiages très sévères et les assècs nous ont conduit à annuler 4 pêches en bateau dans la Vesle au niveau de l'agglomération de Reims (niveaux d'eau trop faibles pour permettre la mise à l'eau du bateau).

Une panne est survenue sur notre matériel de pêche fixe « Héron » au cours de la pêche en bateau de la station « témoin » de la Vesle au pont Mâco. En raison de cette panne, une pêche d'inventaire prévue sur la Suippe à Pontfaverger a dû être annulée (station non pêchable avec le matériel portatif).

Ces opérations ont été reportées en 2020, sous réserve de conditions hydrologiques et météorologiques adéquates.

En 2018, un des matériels portatifs de pêche électrique est tombé définitivement en panne. La FDAAPPMA 51 a donc fait l'acquisition en 2019, d'un nouveau matériel portatif de type « Martin-Pêcheur ».

Le contrôle de sécurité annuel obligatoire de l'ensemble du matériel de pêche électrique a été réalisé par l'APAVE (organisme de contrôle) le 18 avril 2019, au siège de la FDAAPPMA 57.

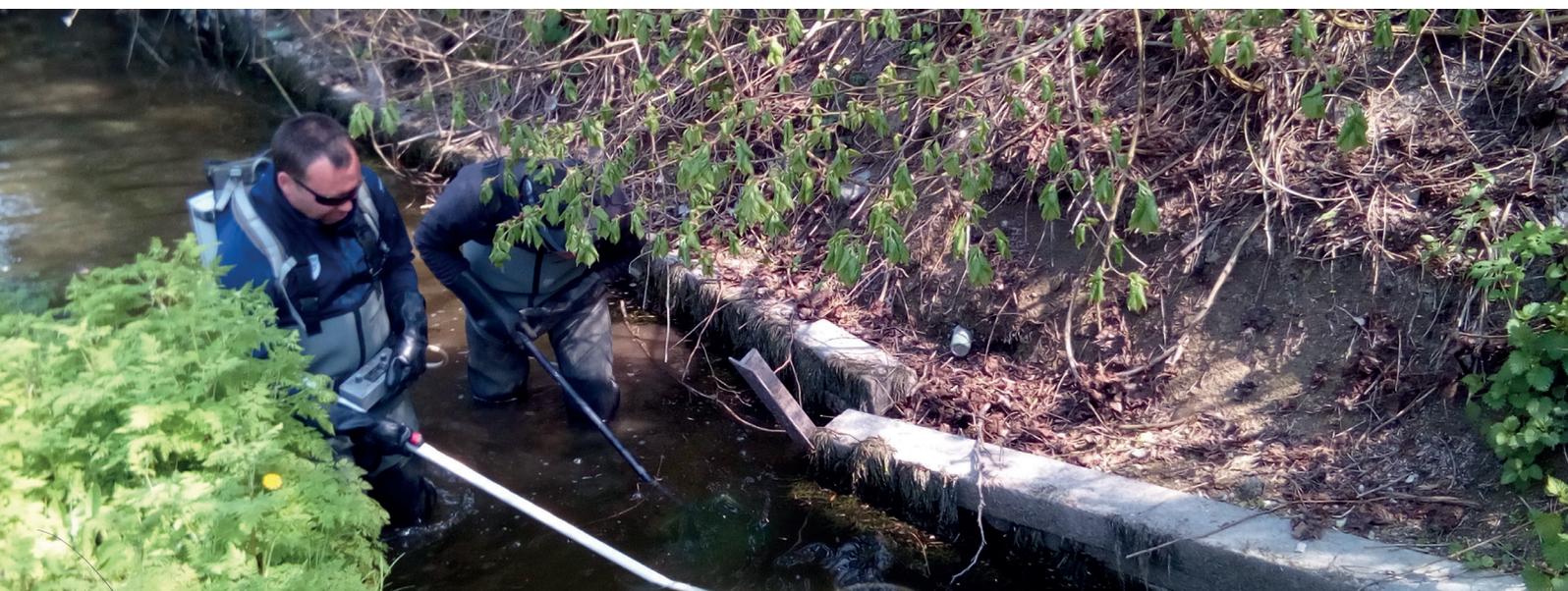
Cours d'eau	Commune	Date de l'opération	Objectif
<b>Inventaires piscicoles</b>			
Anse du Jard (Canal latéral à la Marne)	Châlons-en-Champagne	21/06/2019	Suivi des travaux de désenvasement (Ville de Châlons-en-Champagne)
Ardre	Savigny-sur-Ardre	05/07/2019	Acquisition de connaissances sur les lots des AAPPMA
Bionne	Dommartin	01/08/2019	Suivi des travaux de restauration
	Hans (station 1)	26/07/2019	
	Hans (station 2)	11/09/2019	
	Vienne-la-Ville	01/08/2019	
Brouillet	Crugny	05/07/2019	Acquisition de connaissances sur les lots des AAPPMA
Germaine	Germaine	23/04/2019	Inventaire avant travaux (SNCF Réseaux)
	Villers-Allerand		
Laume	Sermaize-les-Bains (2 stations)	12/07/2019	Suivi du peuplement piscicole
Noblette	Cuperly	06/06/2019	Suivi de la mise en place du no-kill et de la gestion patrimoniale, actualisation des données pour le PGP
	La Cheppe		
	Bussy-le-Château		
Suipe	Bétheniville	19/09/2019	Suivi des travaux de restauration
Somme	Ecury-le-Repos	14/06/2019	Suivi des travaux de restauration de la continuité écologique
Vesle	Merfy (Pont Mâco) station travaux	16/09/2019	Suivi des travaux de restauration
	Merfy (Pont Macô) station témoin	18/09/2019	
<b>Sauvegarde</b>			
Coole	Coolus	17/10/2019	Travaux de restauration de la continuité écologique (S3M)
Marne - Ecluse de Vandières	Vandière	08/10/2019	Travaux dans l'écluse (VNF)
Suipe (Bras de la Suipe)	Suippes	15/04/2019	Travaux de restauration de la continuité écologique (CC de la région Suippes)
Suipe	Suippes	28/04/2019	Travaux de restauration de la continuité écologique (CC de la région Suippes)
<b>Sauvetage</b>			
Noblette	La Cheppe (Ancienne pisciculture)	26/08/2019	Assec
Noblette	La Cheppe (amont ancienne pisciculture)	02/09/2019	
Noblette	La Cheppe (amont commune)	03/09/2019	
Somme	Villeseneux	Juillet 2019	
Soude	Soudron	02/08/2019	
Suipe	Jonchery-sur-Suipe	Juillet 2019	

En 2019, la FDAAPPMA 51 a réalisé plusieurs pêches d'inventaire ou de sauvegarde sur prestation, présentées dans le tableau ci-dessous.

Projet	Financier	Taux	Montant
Achat d'un matériel portatif de type «Martin pêcheur»	FNPF	50 %	2 483,00 €
	FDAAPPMA 51		2 484,46 €
	TOTAL		4 967,46 €

### Pêches électriques de prestation

Demandeur	Cours d'eau	Type de pêche	Montant
Sethy	Bras de la Suippe	Sauvegarde Travaux	554,35 €
SNCF Réseau	Germaine	Inventaire - Diagnostic avant travaux	2 143,92 €
Les Chantiers du Barrois	Suippe	Sauvegarde Travaux	300,00 €
Ville de Châlons-en-Champagne	Canal latéral à la Marne Anse du Jard	Pêche partielle en bateau Suivi de travaux	986,74 €
Ouvrages d'Art de l'Est	Marne Ecluse de Vandières	Sauvegarde Travaux	1 522,00 €
S3M	Coole	Sauvegarde Travaux	593,78 €
TOTAL			6 100,79 €



## ► Suivis thermiques

La FDAAPPMA 51 a poursuivi les suivis thermiques initiés en 2015 dans la Saulx et l'Ornain. Dans le cadre du projet de trois élèves en classe préparatoire au lycée Kléber de Reims sur le thème de l'impact des ouvrages sur le transport solide et la physico-chimie de l'eau, deux sondes ont été mises en place sur la Somme-Soude au niveau de l'ouvrage de Germinon/Villeseneux.

## ► Opérations de repeuplement

Les grands cours d'eau du département : l'Aisne, l'Aube, la Marne et la Seine, connaissent un déficit en zones propices à la reproduction du brochet. Dans l'objectif de pallier au déficit de reproduction naturelle, la FDAAPPMA 51 a mené une action de repeuplement. En mai 2019, un total de 10 000 fingerlings (jeunes brochets) de 6 à 8 cm, en provenance de « La pisciculture des étangs de la Hotte » a été déversé par 7 AAPPMA dans différents cours d'eau.

Coût de l'opération : 3850 €

*Cours d'eau ayant fait l'objet de repeuplement en fingerlings - 2019*

AAPPMA	Cours d'eau
Châlons-en-Champagne	Marne
Dormans	Marne
Magenta	Marne
Montmirail	Petit Morin
Port-à-Binson	Marne
Verneuil	Marne
Villers-en-Argonne	Aisne



## ► **Réalisation d'un plan de gestion piscicole sur la Noblette**

Le plan de gestion piscicole de la Noblette commencé en 2018, a été réactualisé suite aux pêches d'inventaires de 2019. La Noblette a connu un assec extrêmement sévère durant l'été 2019, ce qui a obligé la FDAAPPMA 51 à revoir les mesures de gestion et de suivis des peuplements piscicoles envisagées dans le Plan de Gestion Piscicole (PGP).

## ■ **ÉTUDE SUR LES MILIEUX**

### ► **Étude de continuité écologique sur la Coole**

La Coole est un cours d'eau classé liste 2 pour la continuité écologique ; elle était sans maître d'ouvrage jusqu'à la création du S3M en juin dernier.

Dans ce contexte et dans le cadre de la convention d'animation avec l'AESN, la FDAAPPMA 51 a engagé une étude sur la continuité écologique sur la Coole.

L'objectif de cette étude est de faire un recensement exhaustif de tous les ouvrages présents sur la Coole. Pour cela, l'intégralité du cours d'eau a été prospecté à pied, des recherches bibliographiques ont été réalisées notamment aux archives départementales de la Marne.

Cette étude fera l'objet d'une restitution aux partenaires institutionnels et locaux afin de mettre en place un programme d'actions visant à améliorer la continuité écologique sur le cours d'eau.

### ► **Restauration de 7 annexes hydrauliques sur l'Aisne**

La Fédération a été sollicitée en 2018 par l'AAPPMA de Verrières qui souhaitait mener des actions de restauration d'une annexe hydraulique de l'Aisne.

Dans ce cadre, la FDAAPPMA 51 et le SMAVAS ont décidé de mener un projet de restauration de plusieurs annexes hydrauliques de l'Aisne en amont de Sainte-Ménéhould.

Suite aux prospections de terrain réalisées début 2019, 7 sites ont été retenus. Des suivis des niveaux d'eau et des relevés topographiques ont été réalisés au printemps et à l'été 2019. Le dossier technique et réglementaire est en cours de rédaction, et les travaux sont prévus à la fin de l'été/début de l'automne 2020.

### ► **Étude de la fonctionnalité des annexes hydrauliques des grands cours d'eau du département**

En raison de la baisse générale des subventions octroyées à la FDAAPPMA 51 (suppression des aides de l'AESN pour l'entretien des cours d'eau, disparition de l'Entente Marne), le conseil d'administration de la FDAAPPMA 51 a voté, en 2019 la non-reconduction du programme d'entretien des annexes hydrauliques des grands cours d'eau du département, tel qu'il était mené jusqu'à présent.





## Légende

- Villes principales
- Réseau hydrographique
- Noues entretenues par la FDPPMA51

Source : BD Carthage, FDPPMA 51, C.A.T.E.R. 51



### *Annexes hydrauliques suivies et entretenues par la FDAAPPMA 51*

Afin de repenser le programme mené jusqu'à présent, une étude globale de la fonctionnalité des annexes hydrauliques est en cours de réalisation. L'objectif de cette étude est de réaliser un état des lieux de la fonctionnalité des annexes hydrauliques et d'établir un programme d'actions de restauration sur les annexes où cela s'avérerait utile et nécessaire.

Un protocole général de diagnostic des annexes hydrauliques a été rédigé et un premier comité de pilotage, composé des partenaires techniques et institutionnels de la FDAAPPMA 51, s'est réuni début 2020 pour retravailler sur ce protocole.

L'objectif est de mettre en œuvre au cours de l'année 2020 ce protocole sur les annexes hydrauliques de la rivière Marne.

Dans le cadre de ces différentes études, la FDAAPPMA 51 a fait l'acquisition en 2019, de matériel topographique type « laser », pour un montant de 1304.70 €, subventionné à hauteur de 50% par la FNPF.



## ■ COLLABORATION AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

### ► Convention d'aide AESN/FDAAPPMA 51

Le 11ème programme de l'AESN a été voté en octobre 2018 pour la période 2019-2023. Dans ce cadre, une nouvelle convention d'aide entre la FDAAPPMA 51 et l'AESN a été signée au début de l'année 2019 pour une période de 3 ans (2019-2021). Elle comporte un programme d'actions détaillées à mener sur les trois années du contrat ainsi que des objectifs de rendus et/ou de résultats annuels pour chaque action, conditionnant les versements des aides.

Cette convention d'aide prévoit le financement à hauteur de 50% d'1.5 équivalent temps plein (ETP), à savoir 1 ETP pour le poste de responsable technique et 0.5 ETP pour le poste d'agent de développement.

### ► Appui technique

La FDAAPPMA 51 apporte un appui technique aux différents partenaires du département : DDT, AFB, Syndicat de rivière, VNF...etc. Elle est présente lors des comités de pilotage des différentes études en cours.

En 2019, la FDAAPPMA 51 a participé à différents types d'études et de suivis :

- Avec les partenaires institutionnels : réunion de suivi de mise à jour de la cartographie des cours d'eau (DDT 51), observatoire de la ressource en eau (DDT 51), comité de concertation du barrage Marne (préfecture de la Marne), réunion concernant la centrale hydroélectrique de Vitry-en-Perthois (sous-préfecture de Vitry-le-François), réunion du programme de travaux sur les ouvrages de navigation du département (VNF).
- Participation aux études et suivis sur les milieux patrimoniaux du département : projet de Réserve Naturelle Nationale de la Bassée, étude de gouvernance du site RAMSAR, état des lieux des marais de Saint-Gond dans le cadre de la mise à jour des documents Natura 2000 (Fédération des Chasseurs de la Marne), COPIL Natura 2000 de la Bassée, groupe de travail trame Verte et Bleue du PNR MR, COPIL du contrat Global du Surmelin et du Petit Morin (Communauté de Commune des Paysages de la Champagne).
- Participation aux études hydromorphologiques, de restauration de la continuité écologique des cours d'eau portées par différents partenaires le SDDEA (Aube), le SMAH du Perthois (Saulx), le SMAVAS (Aisne), le S3M (Blaise,Isson)...
- Participation aux suivis des travaux d'entretien et de restauration des milieux portés par différents partenaires : SIABAVES (zone humide de Trigny, Vesle, Suippe), Communauté de Communes de la Région de Suippes (Suippe, Py), la SMAH du Perthois (Ornain, ru du Gercourt), S3M (Marne, Coole), SMAH de la Chée (Chée) et le Syndicat de la Vière (Traitement de la Renouée du Japon)
- Collaboration avec les FDAAPPMA voisines : participation à des pêches électriques sur des cours d'eau interdépartementaux avec la Fédération de l'Aube.



## ► Avis

La FDAAPPMA 51 est régulièrement sollicitée par la DDT 51, la DRIEE, le SAGE Aisne, Vesle, Suipe ou encore dans le cadre de sa participation au CODERST pour donner des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau ou les travaux en rivière.

En 2019, la FDAAPPMA 51 a rendu des avis sur les projets suivants :

Compétition de canoë sur la Vesle à Sillery 02-03/02/2019	Favorable
Projet charte pour le développement de la méthanisation (SAGE Aisne Vesle Suipe)	Formulation de remarques
Renouvellement autorisation pêches électriques - BE Dubost	Favorable
Sélectif régional canoë-kayak sur le Mau et le Nau	Favorable
Fête du canoë à Reims organisée le 01/05/2019	Favorable mais avec commentaires (ouverture du brochet)
Projet de création d'un bassin d'écrêtement des crues, confortement des berges et collecte des eaux à Germaine/Villers-Allerand (SAGE Aisne Vesle Suipe)	Défavorable
Contribution à la consultation sur la DCE	Formulation de remarques
Forage agricole de Livry-Louvercy (SAGE Aisne Vesle Suipe)	Défavorable
Enquête publique Bois du Roy - Sainte-Ménéhould	Défavorable
DIG sur la Suipe et l'Ain	Favorable
DIG sur la Prosne	Favorable
Lotissement des Hauts Cernays - Reims (SAGE Aisne Vesle Suipe)	Favorable
Enquête publique - Carrière à Saron sur Aube	Défavorable
Demande PE Grand Morin - Hydrosphère	Favorable
Forage agricole sur la commune de Suipe (SAGE Aisne Vesle Suipe)	Défavorable
Forage agricole sur la commune de Saint-Etienne-sur-Suipe (SAGE Aisne Vesle Suipe)	Défavorable
Demande d'arrêté pêches électriques - Aquabio	Favorable
DIG sur l'Auve et l'Yèvre	Favorable
Création d'un étang à Benne-Norroy (SAGE Aisne Vesle Suipe)	Favorable avec réserve d'analyses physico-chimiques complémentaires
Raynald Race à Reims	Favorable
Pêche de sauvetage au filet dans le lac du Der	Favorable
Forage agricole à La Cheppe (SAGE Aisne Vesle Suipe)	Défavorable
Projet de création d'un bassin d'écrêtement des crues, confortement des berges et collecte des eaux à Germaine/Villers-Allerand - Version 2	Favorable
Forage pour l'arrosage du Golfe de Gueux (SAGE Aisne Vesle Suipe)	Réserves
Forage agricole à Saint-Hilaire-le-Petit (SAGE Aisne Vesle Suipe)	Défavorable
Création d'une voie verte entre Recy et Condé-sur-Marne	Favorable avec des réserves



### ■ RESTAURATION/RENATURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

#### ► Restauration d'annexes de 7 annexes hydrauliques sur l'Aisne

Le projet de restauration de 7 annexes hydrauliques de l'Aisne se poursuivra en 2020. Le dossier réglementaire sera déposé au premier semestre 2020, avec une programmation des travaux à la fin de l'été/début de l'automne 2020.

### ■ SUIVIS DES ESPÈCES ET DES MILIEUX

#### ► Pêches électriques

En 2020, la FDAAPPMA 51 poursuivra son programme d'acquisition de connaissance des peuplements sur les lots de pêches des AAPPMA et les secteurs avec partage du droit de pêche (selon l'article L.435-5 du Code de l'Environnement). Des pêches seront aussi programmées dans le cadre d'état des lieux avant travaux ou de suivis de travaux de restauration des cours d'eau, portées par les partenaires de la FDAAPPMA 51.

Lors de la campagne de pêche 2019, le matériel de pêche fixe « Héron », âgé d'environ 30 ans, est tombé en panne et est désormais hors d'usage. Le remplacement de ce matériel est indispensable pour poursuivre les opérations d'inventaires piscicoles, notamment sur les grands milieux.

Le conseil d'administration de la FDPPMA 51 a ainsi voté l'achat d'un équipement neuf.

Coût estimatif : 23 925.85 €

L'achat du matériel de pêche électrique est subventionnable par la FNPF à hauteur de 5 000 €.

#### ► Suivis thermiques

Les suivis thermiques engagés sur la Saulx et l'Ornain depuis 2015 seront poursuivis en 2020. De même, une des deux sondes mises en place dans la Somme-Soude au début de l'année 2019 sera laissée en place afin de compléter les chroniques de données sur ce cours d'eau. Pour améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques marnais, de nouvelles sondes seront mises en place dans plusieurs cours d'eau marnais.

Trois cours d'eau ont été retenus pour les spécificités de leur peuplement piscicole ou de leur fonctionnement hydrologique : Le Vanichon, La Noblette et la Suippe. D'autres cours d'eau pourront aussi faire l'objet de suivis.

Afin d'étendre le réseau de suivi thermique, l'acquisition de nouvelles sondes thermiques est nécessaire. LA FDAAPPMA 51 prévoit l'acquisition de 15 sondes pour l'année 2020.

Coût estimatif : 3 652.20 €

L'achat des sondes thermiques est subventionnable à hauteur de 50% par la FNPF.



## ► Finalisation du plan de gestion de la Noblette et mise en œuvre d'actions

Un plan de gestion est toujours en cours de réalisation sur la Noblette. Suite à l'assec sévère de 2019, les mesures de gestion et de suivis des peuplements piscicoles ont été revues. L'objectif est de finaliser le plan de gestion piscicole de la Noblette en début d'année 2020, pour pouvoir mettre en place rapidement des actions de gestion et d'amélioration du milieu aquatique et des peuplements piscicoles.

## ■ ÉTUDE SUR LES MILIEUX

### ► Finalisation de l'étude de continuité écologique sur la Coole

L'étude de continuité écologique sur la Coole est actuellement en cours de finalisation. Celle-ci fera l'objet d'un rendu auprès des partenaires techniques et institutionnels locaux au cours de l'année 2020 afin d'identifier et planifier les actions qu'il est possible de mettre en place pour améliorer la continuité écologique sur la Coole.

### ► Étude de fonctionnalité des annexes hydrauliques des grands cours d'eau du département

En 2020, l'étude de la fonctionnalité des annexes hydrauliques des grands cours d'eau du département entrera dans sa phase opérationnelle avec le diagnostic des annexes hydrauliques de la rivière Marne.

L'objectif est d'établir un état des lieux de la fonctionnalité de chaque annexe hydraulique pour la reproduction du brochet, mais aussi d'identifier les potentiels intérêts faunistiques et floristiques de chaque site. Suite à ce diagnostic, des propositions de gestion et éventuellement un programme de travaux seront proposés pour chaque site ainsi qu'une priorisation des actions à mettre en place afin de restaurer des milieux annexes aux intérêts écologiques diversifiés.

## ■ SENSIBILISATION DES PÊCHEURS

### ► Journée technique des AAPPMA

En 2017, la FDAAPPMA51 a organisé une première journée de sensibilisation à la restauration des milieux aquatiques à destination des élus des AAPPMA.

Fort du succès rencontré par cette journée, il a été décidé d'organiser en 2020 une nouvelle journée de sensibilisation à destination des AAPPMA. L'objectif de cette journée est de présenter des exemples de travaux réalisés ou qui seront prochainement réalisés par la FDAAPPMA51 et/ou ses partenaires afin de sensibiliser les élus à la restauration des milieux aquatiques.

## BUDGET PRÉVISIONNEL

Actions	Total TTC	Subventions			Reste à charge FDAAPPMA 51
		AESN	FNPF	SMAVAS	
Achat de matériel pour les pêches électriques	23 985,25 €	-	5 000,00 €	-	18 985,25 €
Achat de sondes thermiques	3 652,20 €	-	1 826,00 €	-	1 826,20 €
Restauration de 7 annexes hydrauliques de l'Aisne	100 000,00 €	80 000,00 €	12 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Organisation d'une journée technique des AAPPMA	2 700,00 €	-	1 000,00 €	-	1 700,00 €
Entretien de la zone humide de Chaudefontaine	1 800,00 €	-	-	-	1 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 137,45 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>19 826,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>28 311,45 €</b>



# BILAN FINANCIER & BUDGET



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	239 942		239 942	239 942
Constructions	743 668	305 091	438 578	465 168
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 598	11 196	2 402	120
Autres immobilisations corporelles	256 418	206 937	49 481	58 307
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	180		180	180
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 253 807</b>	<b>523 224</b>	<b>730 583</b>	<b>763 717</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	318		318	
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	84 562		84 562	65 451
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	512 111		512 111	500 077
Disponibilités	477 405		477 405	474 175
Charges constatées d'avance (3)	900		900	4 851
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 075 296</b>		<b>1 075 296</b>	<b>1 044 555</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 329 102</b>	<b>523 224</b>	<b>1 805 878</b>	<b>1 808 271</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Décimale - Société d'Expertise Comptable et de Commissaires aux Comptes



## Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	338 914	338 914
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 212 406	1 233 029
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>1 841</b>	<b>-20 624</b>
Subventions d'investissement	135 016	138 832
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 688 177</b>	<b>1 690 152</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 041	34 187
Dettes fiscales et sociales	12 091	11 661
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 390	72 271
Produits constatés d'avance (1)	180	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>117 702</b>	<b>118 120</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 805 878</b>	<b>1 808 271</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	117 702	118 120
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	8 637		8 637	10 558
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>8 637</b>		<b>8 637</b>	<b>10 558</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			212 099	182 115
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			50 782	7 631
Autres produits			997	822
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>272 516</b>	<b>201 125</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			168 409	128 086
Impôts, taxes et versements assimilés			7 188	7 013
Salaires et traitements			180 862	176 140
Charges sociales			75 488	83 595
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			59 952	57 490
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2 877	7 207
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>494 775</b>	<b>459 530</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-222 259</b>	<b>-258 405</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			216 797	214 916
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			45	
Autres intérêts et produits assimilés (3)			20 682	2 386
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>20 727</b>	<b>2 386</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>20 727</b>	<b>2 386</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>15 265</b>	<b>-41 103</b>

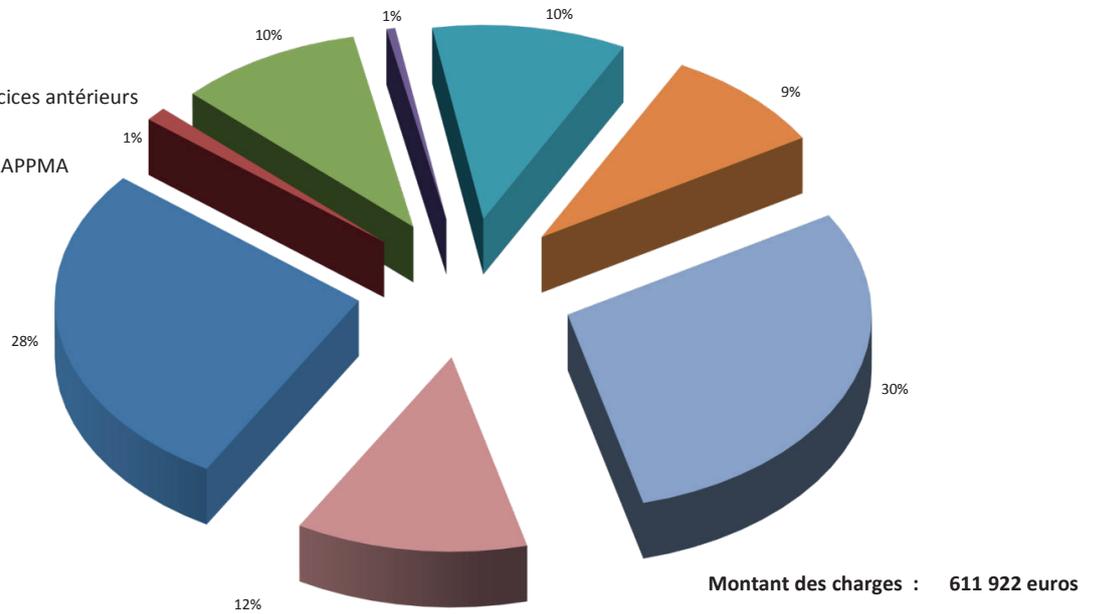


## Compte de résultat (suite)

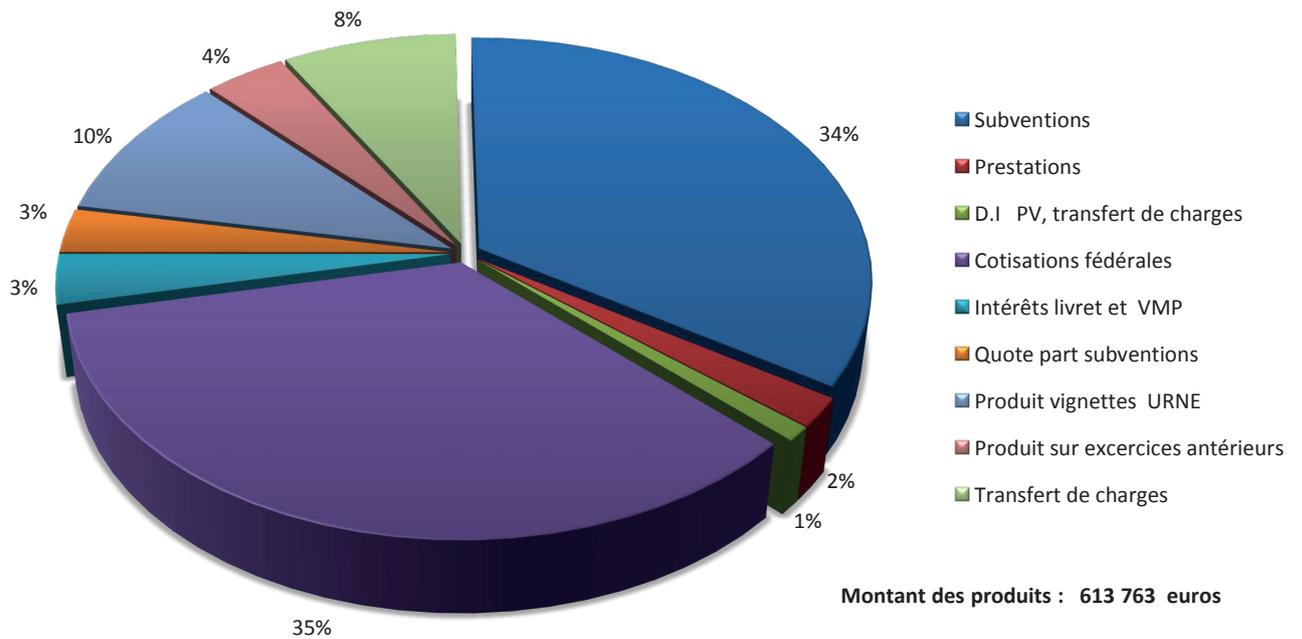
	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	85 429	84 907
Sur opérations en capital	18 294	16 395
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>103 723</b>	<b>101 302</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	116 748	80 304
Sur opérations en capital	399	519
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>117 147</b>	<b>80 823</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-13 424</b>	<b>20 480</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>613 763</b>	<b>519 730</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>611 922</b>	<b>540 353</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>1 841</b>	<b>-20 624</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## CHARGES 2019

- Achats non stockés et autres charges externes (edf, carb., travaux divers, entretien, assurances...)
- Impôts - Taxes
- Dotations aux amortissements
- Frais AG
- Repeuplement, charges sur exercices antérieurs
- Retrocession produit URNE aux AAPPMA
- Salaires
- Charges sociales



## PRODUITS 2019



# BUDGET PREVISIONNEL 2020

PRODUITS	prévisions 2020	réalisé 2019	CHARGES	prévisions 2020	réalisé 2019
<b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>			<b>ACHAT</b>		
. Pêches electriques	4 000,00 €	6 100,79 €	. Achats non stockés (EDF ,eau, carburant, impression cartes , pt equipement ...)	11 000,00 €	12 990,63 €
. Autres	1 500,00 €	2 536,45 €	. Fournitures sanitaires Covid 19	2 000,00 €	0,00 €
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>			<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>		
. Travaux d'entretien et de restauration des rivières	88 400,00 €	48 901,00 €	. Locations matériels	5 500,00 €	8 237,08 €
. Formation garderie	1 050,00 €	1 258,00 €	. Travaux d'entretien (véhicules, batiments, matériels)	9 600,00 €	10 974,28 €
. Salons, foires	500,00 €	500,00 €	. Travaux d'entretien, d'aménagement et de restauration de rivières	100 530,00 €	50 797,64 €
. Communication	2 250,00 €	0,00 €	. Assurances	5 565,00 €	6 140,40 €
. Aide à l'emploi (FNPF 132000+AESN 25000)	157 000,00 €	158 391,00 €	. Etude (suivi ZH humide)	3 120,00 €	3 120,00 €
. Divers ( dont matériel)	4 850,00 €	3 049,25 €	. Social, documentation	450,00 €	141,60 €
. Covid 19	500,00 €	0,00 €	. Gardes-particuliers AAPPMA	4 000,00 €	2 546,62 €
			. Gardes fédéraux	1 400,00 €	1 978,41 €
			. Personnel extérieur à la fédération	1 800,00 €	2 278,13 €
			. Honoraires avocat et expert comptable	3 500,00 €	3 160,66 €
			. Promotion loisirs pêche	13 000,00 €	25 846,70 €
			. Transport sur achats	0,00 €	0,00 €
			. Déplacements, indemnités	17 500,00 €	21 403,04 €
			. Frais postaux, téléphone	5 360,00 €	6 131,90 €
			. Frais bancaires	900,00 €	881,77 €
			. Abonnements, cotisations	4 700,00 €	4 718,15 €
			. Aide aux baux de pêche	7 100,00 €	7 062,00 €
<b>AUTRES PRODUITS</b>			<b>IMPOTS-TAXES</b>		
. Cotisations fédérales	203 710,00 €	216 796,80 €	. Formation personnel fédéral	5 000,00 €	3 868,88 €
. Produit URNE	62 000,00 €	61 796,41 €	. Impôts fonciers et locaux	3 300,00 €	3 318,78 €
. Transactions sur PV (réglementation et pollution)	900,00 €	997,47 €			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>		
. Intérêts sur livrets	800,00 €	799,82 €	. Salaires et charges sociales	265 990,00 €	256 350,48 €
. Revenus sur VMP	18 000,00 €	19 927,28 €			
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>AUTRES CHARGES</b>		
. Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	. Frais assemblée générale et autres	1 500,00 €	2 876,76 €
. Produits sur exercice antérieur	29 000,00 €	23 632,42 €	. Subvention repeuplement	6 000,00 €	5 610,80 €
. Produits cessions d'éléments d'actifs					
. Quote-part des subventions	23 850,00 €	18 294,16 €			
. Transfert de charges	5 755,00 €	50 782,30 €	<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
			. Intérêts sur emprunt		
			. Moins-value/cession obligations		
			<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
			. Charges sur exercices antérieurs		0,00 €
			. Charges exceptionnelles	400,00 €	54 396,97 €
			. Rétoession vignettes URNE FD/AP	55 000,00 €	57 138,57 €
			<b>DOTATIONS AUX AMORTIS.</b>		
			. Dotations aux amortissements	69 850,00 €	59 951,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>604 065,00 €</b>	<b>613 763,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>604 065,00 €</b>	<b>611 922,00 €</b>

# FEDERATION DE LA MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

*Z.A.C du Mont Michaud*

*14 rue Clément Ader (51470) SAINT MEMMIE*

*☎03.26.70.50.52*

## **RAPPORT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2019**

En vertu des pouvoirs qui m' ont été conférés par l'Assemblée Générale,

Moi, membre de la commission de contrôle, me suis rendu à Saint-Mémmie, au bureau de la Fédération le 4 juin 2020 à 10H.00.

Tous les documents comptables ont été mis à ma disposition et j'ai pu, en toute impartialité, examiner tous les comptes de la Fédération qui m' ont été présentés.

Je me suis fait donner de nombreuses précisions sur la ventilation des charges et produits.

Toutes ces vérifications et demandes d'explication ont démontré la stricte exactitude et la parfaite présentation de la comptabilité.

En conséquence de ces contrôles effectués, moi, membre de la commission de contrôle, propose de donner quitus de sa gestion à la Trésorière, et demande de bien vouloir approuver les comptes qui vous ont été présentés.

J' adresse mes vives félicitations à la Trésorière ainsi qu'au personnel permanent de la Fédération pour l'excellente tenue de la comptabilité.

Le membre de la Commission de  
Contrôle,

*M. MARECHAL Jacques*

*Jack*

*Marichal*

## ENVIRONNEMENT

### La Coole ne coule toujours pas

#### BREUVERY-SUR-COOLE

Le maire Maurice Pierre, accompagné de trois pêcheurs, ont parcouru le lit de la Coole sur le territoire de la commune pour dégager les encombrants. Ils ont profité de l'assèchement total mais se désespèrent de la revoir couler normalement afin de pouvoir la repoissonner de truites.

De mémoire d'anciens, jamais la Coole n'avait été à sec, la première fois était en 1976 puis en 2016 et 2018 mais cette année bat le record avec un assèchement qui dure depuis fin juillet. Impuissants sur les causes, chacun se posait des questions entre la baisse des nappes phréatiques, les arrosages intempestifs en pleine journée lors des fortes chaleurs, le réchauffement de la planète.

Le président de l'association de pêche, Joël Gallois, a précisé qu'il



Cette année bat le record avec un assèchement qui dure depuis fin juillet.

allait convoquer la quinzaine d'adhérents en assemblée générale mais qu'il était peu probable de retrouver le plaisir de taquiner le bouchon en ajoutant que le vil-

lage allait devoir changer d'appellation comme « Breuvery-sans-Coole » au lieu de Breuvery-sur-Coole. ■

De notre correspondant MARC DEFORGE

## VI

### LOISIR

### La pêche, une école de la nature

Les Ateliers pêche nature proposent un apprentissage pratique de la pêche et des milieux aquatiques.

#### L'ESSENTIEL

• 11 Ateliers pêche nature sont répartis dans nos trois départements, dont un, dans les Ardennes, est en cours d'affiliation à la fédération. Ce sont des engagements bénévoles.

• En période scolaire, ils accueillent une centaine d'enfants tout au long de l'année où la pêche se pratique essentiellement de mars à octobre, mêlant enseignement pratique et théorie.

• 125 AAPPMA (associations agréées par la fédération) gèrent les parcours publics des Ardennes (30), de la Marne (28) et de l'Aisne (67).

En matière de pêche, sans doute plus encore que dans d'autres domaines, l'affaire est avant tout une histoire de transmission. Rares sont ceux qui s'improvisent pêcheurs sans y avoir été initiés depuis le plus jeune âge. « La pêche plaît souvent si les parents y ont été et s'ils transmettent le goût de la nature », avance Dominique Thiébaux, le président de la fédération de pêche de la Marne. S'il existe bien des écoles pour apprendre à jeter son bouchon à l'eau, monter des lignes et plus encore, « la pêche, c'est tellement mieux lorsqu'un grand-parent t'apprend à ses petits-enfants », ajoute Patrick Mauget, responsable de l'Atelier pêche nature (APN) de Château-Thierry, dans l'Aisne. Les APN, ce sont les anciennes écoles de pêche qui ont remplacé en 2007. Dans l'Aisne, la Marne et les Ardennes, on compte une quinzaine de ces structures qui visent essentiellement à transmettre l'éthique de la pêche associative, le respect des poissons et la conscience du caractère fragile des milieux aquatiques. Il y en a plus de 500 en France d'après le site de génération pêche, émanation de la fédération nationale de pêche.

« On leur apprend plus à être heureux au bord de l'eau qu'à devenir de grands pêcheurs »

PATRICK MAUGET, APN DE CHÂTEAU-THIERRY

« Évidemment dans les APN on apprend à pêcher. Du moins les bases pour les enfants - mais nous avons aussi quelques adultes - afin de les rendre autonomes, ce qui ne veut pas dire sans surveillance, car aller seul à la rivière à 10-12 ans, c'est compliqué ; mais qu'ils sachent monter eux-mêmes une ligne, faire différents nœuds, décrocher un poisson, l'identifier, le remettre à l'eau. On leur montre aussi les différentes techniques, au lancer, à la mouche, à la canne au coup. La pêche au coup, c'est celle que l'on pratique dans notre APN parce que c'est la plus facile, la plus accessible et la moins onéreuse, même si l'on fournit le matériel », explique Dominique Thiébaux. Ce ne sont pas les seules choses que l'on y enseigne. Certes, il y a les poissons et comment tenter de les attraper, mais il y a aussi tout ce que l'on voit moins, la végétation, les algues et les insectes. « Un apprentissage de la nature, en somme. Selon les APN, les sorties se font d'ordinaire les mercredis ou les samedis. À Château-Thierry, les enfants sortent les mercredis, en année scolaire, généralement dans un étang voisin qui leur est réservé et qu'ils ont richement empoisonné en carpes, truites, brochettes, perches, tanches, gardons ou rotengues pour ne citer qu'eux. Si la pêche est aussi un apprentissage de la patience et de la minutie, « un enfant qui ne prend rien pendant une heure va commencer à avoir du mal à tenir en place. Ils ne voient pas le bouchon de la manière qu'un adulte, relativise Patrick Mauget. On leur apprend plus à être heureux au bord de l'eau qu'à devenir de grands pêcheurs »

## DÉCOUVERTE

DIMANCHE 16 AOUT 2019



Lucas partage le plaisir de la pêche avec son père Christophe à Beaumont-sur-Vieille, dans la Marne. Édouard Lantier

À Bouzicourt, dans les Ardennes, il existe une APN où l'apprentissage peut paraître plus exigeant qu'ailleurs. Les onze enfants sous la responsabilité de Roger Houadec et

#### DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

En plus de leur activité à l'année comme le ferait un club de foot ou une association de danse, certains Ateliers pêche nature (APN) sont sollicités par les écoles pour transmettre leur savoir des milieux aquatiques. « On leur enseigne notamment le respect de la nature et les notions écologiques de base qui caractérisent ces milieux mais aussi des choses plus théoriques comme le cycle de l'eau », explique Patrick Mauget. « Là où la majorité des adultes pensent qu'il n'y a que 8 fleuves en France, nous leur apprenons qu'il en existe 76, en comptant tant qu'un fleuve se définit comme un cours d'eau qui se jette directement dans la mer ou l'océan. » La plaquette pédagogique mise à disposition détaille cinq chapitres allant de l'eau sur terre, ses usages, le lien entre l'eau et la vie, et la présentation des différents milieux, torrents, fleuves, étangs, lac pour finir par la pêche en France. L'enseignement se conclut par une sortie sur le terrain qui permet d'être en contact réel avec le milieu support étudié.

d'amateurs s'exercent sur la Vence, une rivière de 1<sup>re</sup> catégorie essentiellement peuplée de truites, à coup sûr l'un des poissons le plus difficile à pêcher. « Nous sommes la seule dans cette situation dans le département », précise le responsable. Pour capturer un de ces poissons à la robe mouchetée, il faut faire preuve de discrétion, d'agilité et de précision, et maîtriser des techniques variées. « Ici, nous pêchons avec des cannes à moulinet, pas des cannes au coup. On apprend la pêche au leurre, au toc ou même à la mouche. » Naturellement, la pêche n'est pas heureuse tous les jours. « On ne prend pas de truites toutes les semaines, c'est comme ça, mais quand un enfant en attrape une, ça motive tout le monde, explique Roger Houadec qui est venu à la pêche en autodidacte. Plus jeune, j'aurais bien aimé qu'une telle structure existe. » Celle de Bouzicourt transmet ce savoir proche de la nature depuis 1991. ■

RENNÉE DELA

## En image



#### VILLERS-EN-ARGONNE

### Concours de pêche en petit comité

Petite déception pour la société Le Barbeau qui n'a réuni que onze pêcheurs sur les bords de l'Aisne mais, point positif, tous ont pris du poisson et ont été récompensés dimanche. Raphaël Hannequin est arrivé en tête avec 1,18 kg de poissons suivi d'un adolescent Laurent Mattéo, 1,17 kg. Une animation pour enfants et ados était également organisée par la fédération le 16 juillet. Ils ont eu la satisfaction de sortir une carpe de 98 cm.



La Matinale organise des Journées d'initiation pour les enfants du centre aéré de la ville de Vauxcres.

L'art de savoir remonter le poisson qui a mordu.

#### LES AUTRES POINTS

##### 10 000 km de cours d'eau

Mis bout à bout, c'est la longueur cumulée des cours d'eau, fleuves, ruisseaux et canaux répartis dans nos trois départements dont les 125 Associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) ont la responsabilité. S'ajoutent près de 500 hectares d'étangs et de lacs.

##### Des rivières plus propres

Nos interlocuteurs sont unanimes, les cours d'eau sont plus propres que dans les années quatre-vingt. Moins de rejets industriels, un usage plus raisonné des pesticides et une meilleure collecte des déchets en sont sans doute à l'origine. Les pêcheurs sont confrontés à un autre type de problème provoqué par l'aménagement des cours d'eau, l'agriculture et le dérèglement climatique. Les rivières sont plus souvent à sec et ne débordent plus

comme avant, gênant la reproduction en milieu naturel.

##### De 6 € à 96 €

C'est le prix des cartes de pêche en France. 6 € correspond au tarif annuel pour les moins de 12 ans, valable dans 91 départements. La même carte pour les adultes est facturée 96 €. Il existe tout un tas de tarifs intermédiaires, 15 € à la journée, 32 € à la semaine et d'autres solutions n'englobant que certains parcours.

##### 1 528 452 pêcheurs

C'est le nombre de pêcheurs revendiqués par la fédération française de pêche, dont près de 80 000 femmes. Dans nos départements, comme ailleurs en France, ce nombre est toutefois en décroissance. Par exemple, la Marne comptait 45 000 adeptes il y a trente ans, contre 15 000 aujourd'hui d'après Dominique Thiébaux, le président départemental.

## ENVIRONNEMENT

# LES GRÉVIÈRES VONT SE REFAIRE UNE BEAUTÉ

**CHÂLONS** Les berges de la Blaise vont être entièrement refaites ainsi que le pont qui l'enjambe. D'autres aménagements sont prévus pour un coût total de 470 000 euros.



Le nouveau visage des Grévières a enfin été présenté. Les participants à la réunion de quartier présents dans la salle de l'amicale, lundi soir, ont eu la primeur du projet qui va coûter la bagatelle de 470 000 euros. Il est prévu d'y implanter un jardin participatif, de rénover l'espace de jeu, renaturaliser 600 mètres de la Blaise et réaliser un parcours labellisé pêche familiale. Plusieurs entités vont travailler sur le dossier : la Ville et son service cadre de vie, Châlons Agglo, le Syndicat mixte de la Marne Moyenne (S3M) ainsi que la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDPPMA).

*“Recréer un milieu vivant dans la Blaise et faire renaître la faune et la flore”*

Ludovic Malotet, directeur S3M

Premier chantier de taille, « recréer un milieu vivant dans la Blaise pour permettre à la flore et la faune de re-



Sur 600 mètres, la Blaise va être renaturalisée, tandis qu'un nouveau terrain de football, de basket et de pétanque vont voir le jour. Kilian Kerbrat

naître », précise Ludovic Malotet, directeur du S3M. Les berges de la rivière seront entièrement refaites et « le lit sera retravaillé grâce à des îlots », pour permettre à la nature de reprendre ses droits. Quant à la passerelle, elle sera changée pour la somme de 18 300 euros, puisque la végétation qui tombait dans l'eau était souvent bloquée par l'édifice.

Les pêcheurs ont été associés. Ils pourront profiter des lieux. Une zone humide sera créée à proximité pour permettre aux scolaires d'observer un milieu naturel grandeur nature. L'aire de jeux sera également entièrement réaménagée. La zone comprendra un terrain de foot, de pétanque et de basket ainsi qu'un es-

pace pour les plus petits. Des toilettes, un préau, des bancs et des tables de pique-nique seront installés. Autre nouveauté, « un carré potager dans lequel les gens pourront se servir quand ils veulent », souligne Véronique Lemoine, directrice du service cadre de vie à la Ville. On y retrouvera, par exemple, des framboises ou de la rhubarbe. Le parking

### QUELQUES CHIFFRES

- **470 000 euros** : soit le coût total du projet, toutes taxes comprises.
- **600 mètres** de berges de la Blaise vont être renaturalisés. Un travail mené avec la Chambre d'agriculture, le Syndicat mixte de la Marne moyenne, l'Agence de l'eau ou la Direction départementale des territoires.
- **80 %** de subventions ont été accordées par l'Agence de l'eau, le Département ou la Région Grand Est.
- **10 mois** : soit la durée de l'enquête publique qui doit démarrer ce mois-ci et se terminer en août 2020.

va aussi être réhabilité et sera désormais accessible aux personnes à mobilité réduite. La signalétique sera entièrement revue. « L'idée est que cet espace ne reste pas inconnu. » Des panneaux seront donc installés dans Châlons et à Sarry, toute proche.

### UN CALENDRIER SERRÉ

Dix mois d'enquête publique sont nécessaires avant que les travaux ne commencent. Un programme pluri-annuel d'entretien et de restauration ainsi qu'une déclaration d'intérêt général sont également indispensables. Si ces étapes sont franchies, les travaux pourraient se dérouler de septembre à octobre 2020. « En cas de retard, cela pourrait aussi être en 2021 car on ne peut pas faire de travaux sur la rivière toute l'année. Après novembre, c'est trop tard », précise Ludovic Malotet. ■

JEAN-MARIE CORNUAILLE

## ASSOCIATION

# Rentrée timide à l'école de pêche

### GIVRY-EN-ARGONNE

La rentrée de l'école de pêche s'est faite timidement. Deux enfants seulement ont été accueillis par l'animateur de la Raquette châlonnaise, André Boutin. « C'est souvent comme ça à la reprise, puis le bouche-à-oreille fonctionne et en moyenne, j'en ai six ou sept chaque mercredi », expose-t-il. Parmi les deux enfants : Téou, un petit Givryen qui est déjà venu l'an dernier, et Jules qui venait pour la première fois à l'école de pêche. « J'aime pê-



Seuls deux jeunes se sont présentés pour cette reprise. L'animateur reste confiant.

cher. J'ai essayé au centre aéré. Je suis très patient », confie l'apprenti pêcheur. Quelques perches ont été attrapées, puis remises à l'eau. L'animateur leur apprend le montage des lignes, le choix des amorces et les espèces de poisson. Les jeunes pêcheurs pourront pratiquer jusqu'à la fin octobre, moment où l'étang sera vidé. ■

École de pêche de la Raquette châlonnaise, route de Champagne à Givry : ouverte le mercredi de 14 à 17 heures. Renseignements au 03 26 60 28 51 (André Boutin).

## L'ACTUALITÉ EN FLASH

### SAINTE-MÈNEHOULD

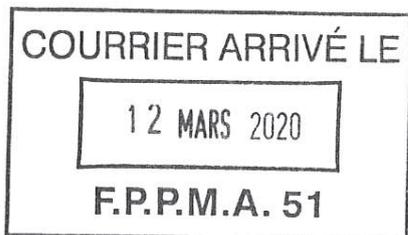
# Des pêcheurs récompensés

20 pêcheurs se sont présentés au concours de pêche de la Rosette. La journée s'est déroulée dans une ambiance festive pour cette compétition annuelle organisée par l'association de pêche mènehildienne. Une trentaine de per-



sonnes se sont ensuite retrouvées autour du traditionnel barbecue champêtre. Le soleil et les poissons étaient au rendez-vous. Jean-Claude Fagnoni termine premier, devant Jérôme Vanderbeke et Yves Labbé. Le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

**Christian BRUYEN**  
**Président de la Communauté de Communes**  
**des Paysages de la Champagne**  
**Président du Conseil Départemental de la Marne**



à

**Fédération de la Marne pour la Pêche et la**  
**Protection du Milieu Aquatique**  
**Dominique THIEBAUX**  
**Président**  
14, rue Clément Ader - ZAC du Mont Michaud  
51 470 SAINT-MEMMIE

À Dormans, le 11 mars 2020

Objet : Pollution organique en période de vendanges.

Monsieur,

Affaire suivie par :  
Julien BECARD  
07 85 24 96 35  
jbecard@ccpc51.fr

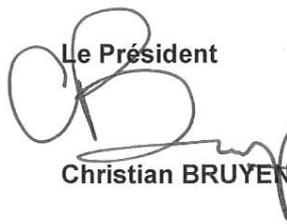
Suite à la procédure, la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne a organisé trois réunions d'information et de sensibilisation sur son territoire en mai dernier. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC). Des présentations techniques ont été réalisées par une personne du Pôle Technique et Environnement du CIVC. L'ensemble des professionnels possédant ou gérant un centre de pressurage et/ou de vinification a été convié à ces réunions, organisées par secteur géographique.

Référence :  
CB/ JB 2020/D/237

Lors de ces réunions, un moment d'échange était permis à la fin de chaque présentation, où la parole était laissée aux professionnels ayant des questions. Les élus et techniciens de la collectivité étaient présents pour répondre aux demandes et aux questions. Les services de Police de l'Eau ont également été conviés à ces réunions, et ont rappelé les obligations réglementaires aux professionnels.

Sachez que la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne est soucieuse de la préservation de l'environnement et en particulier de la préservation des milieux aquatiques. Toute action supplémentaire jugée nécessaire par la collectivité sera réalisée au besoin. Nos services, et notamment le service assainissement, œuvrent chaque jour en accompagnant particuliers et professionnels pour garantir ainsi la qualité des milieux aquatiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président  
  
Christian BRUYEN  


# GLOSSAIRE

- AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
- OFB : Office Français pour la Biodiversité
- APAVE : Organisme de certification des risques techniques, humains et environnementaux
- APN : Atelier Pêche Nature
- CATER : Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières
- CENCA : Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardennes
- CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques
- DCE : Directive Cadre sur l'Eau
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- DCE : Directive Cadre sur l'Eau
- DIG : Déclaration d'Intérêt Général
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- DRIEE : Direction Régionale de l'Environnement et de l'Energie
- FNPF : Fédération Nationale de la Pêche en France
- GPP : Garde Pêche Particulier
- OFB : Office Français pour la Biodiversité (ex Agence Française pour la Biodiversité)
- ONDE : Observatoire National Des Etiages
- ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- PNR MR : Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
- RAMSAR : Zones humides d'importance internationale
- S3M : Syndicat Mixte de la Marne Moyenne
- SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDDEA : Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube
- SIABAVES : Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne, Vesle, Suiippe
- SMAH : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
- SMAVAS : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure
- SNDLP : Schéma National de Développement du Loisir Pêche
- UFBSN : Union des Fédérations du Bassin Seine Normandie
- VNF : Voies Navigables de France











**FÉDÉRATION DE LA MARNE POUR LA PÊCHE  
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

 14 rue Clément Ader - 51470 SAINT MEMMIE

 [contact@peche51.fr](mailto:contact@peche51.fr)

 03 26 70 50 52

 [www.peche51.fr](http://www.peche51.fr)